



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 22-23 - « Les temps de la culture »

Rapport du Groupe 4

Ville, temps, culture : réinventer les centralités ?

RÉFÉRENT : Alice **DESPREZ**, Directrice générale adjointe Jeunesse – citoyenneté, Conseil départemental des Côtes d’Armor

Anne BENNET, sous-directrice des formations et de la recherche à la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Agnès BLONDIN, directrice de l’Ecole d’architecture de Toulouse

Fabienne COLBOC, députée d’Indre et Loire

Rachel FOURMENTIN, directrice de la culture, Rennes métropole et ville de Rennes

Lucile RIMBERT, directrice artistique, Compagnie LU2 à Strasbourg

Antony VAYSSETTES, responsable de projets maîtrise d’ouvrage, Universcience

Avec la participation d’Emma BISCARROS, étudiante à Sciences Po Paris

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

Cycle des Hautes Études de la Culture

Session 2022-2023

Groupe 04

Ville, temps, culture : réinventer les centralités ?

RAPPORT FINAL

22 septembre 2023

Membres du groupe de travail : Anne Bennet, Agnès Blondin, Fabienne Colboc, Rachel Fourmentin, Lucile Rimbart, Antony Vayssettes, avec l'appui d'Emma Biscarros, étudiante à Sciences Po Paris.

Référente : Alice Desprez, Directrice générale adjointe au Département des Côtes d'Armor.

Nous tenons à remercier chaleureusement Emma Biscarros pour son appui, notamment dans le travail documentaire, notre référente Alice Desprez pour ses remarques avisées et sa disponibilité enthousiaste, Corinne Langlois pour sa relecture attentive et ses pistes d'approfondissement, les intervenants de nos sessions pour leurs témoignages inspirants... sans oublier Manuel Bamberger, Cécile Portier et toute notre promotion Fluxus du CHEC qui nous ont permis, grâce à cette année de rencontres, de prendre le temps du recul et de la réflexion, indispensable dans nos vies personnelles et professionnelles.

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	4
Introduction.....	6
I. Le paysage culturel en France	9
1.1 Éclairage historique sur l'évolution des politiques d'aménagement culturel en France	9
1.2 Depuis l'État vers l'intercommunalité, de l'urbain au rural : les politiques culturelles de l'État sur les territoires périphériques.....	13
a) Périurbain et le rural	13
b) Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).....	15
c) Au-delà des territoires différenciés, des habitudes culturelles en forte évolution	17
1.3 Les enjeux actuels.....	19
a) Un contexte commun en mutation	19
b) Murs des investissements, pression financière	22
c) Évolutions sociétales	23
d) La crise climatique : enjeu majeur pour les institutions culturelles	24
II. Des initiatives culturelles qui irriguent les périphéries urbaines, au-delà de la présence ou de l'absence d'équipements culturels.....	25
2.1. Les missions des principaux acteurs culturels, soutenus par les collectivités publiques, intègrent pour la plupart une dimension de diffusion géographique	25
a) Panorama de ces missions de rayonnement territorial	25
b) L'itinérance des acteurs culturels et des publics.....	26
2.2. Des initiatives culturelles au plus près des personnes, lieux de transversalité	28
a) Le réseau des médiathèques et des bibliothèques.....	28
b) Diversité et modélisation des lieux de transversalité et de proximité	29
2.3 Une approche dissociée de la centralité des grands équipements : quel apport innovant de la part des acteurs culturels ?	31
a) La pratique culturelle en libre accès : grandes places (c)ouvertes, places publiques.....	31
b) L'urbanisme culturel	32
c) La coopération plurielle comme critères d'innovation	34
III. Et après ? Quelles façons de créer du lien	35
3.1 Comment définit-on aujourd'hui ce qui fait culture ?	36
a) Questionner le monopole persistant de la culture « légitime »	36
b) Se garder de toute mission civilisatrice.....	37

c) Des pratiques bouleversées par les mutations à l'œuvre	38
3.2 Le rôle de la culture dans les politiques publiques	38
a) L'enjeu majeur de la jeunesse	38
b) La place de la Culture : moteur tout autant qu'instrument au service d'autres politiques publiques	39
c) Ferment de consensus et enjeux de participation	41
3.3 Inventer des futurs désirables : le rôle de la fiction, le désir de Culture	42
Rappel des pistes de réflexion proposées :	44
Conclusion	46
a) Le temps nécessaire	46
b) La culture comme possibilité	47
Annexes	48
Personnalités Auditionnées.....	48
Bibliographie	49

Introduction

Notre sujet s'intitule « Ville, temps et culture : réinventer les centralités ? ». Sujet très vaste, qui nous invite à questionner les pratiques de la culture dans le contexte urbain en France, à travers la diversité de l'organisation des grandes métropoles et agglomérations, et ce alors que nous connaissons des changements d'organisation du territoire (hausse des prix de l'immobilier, périurbanisation, croissance démographique en périphérie, nouvelles demandes), mais aussi des tensions financières (baisse des subventions, capacité limitée à construire de nouveaux équipements), et surtout de crise écologique rendant d'autant plus problématique le modèle de déplacement individuel vers des équipements culturels.

Dans les éléments de contexte, il y a aussi notre rapport au temps, modifié selon le lieu de vie : passage du centre-ville à la périphérie, sentiment de relégation dans certains quartiers politique de la ville (QPV) alors même que ceux-ci peuvent être en grande proximité géographique des centres-villes.

La pandémie de Covid-19 a pu accélérer certains phénomènes :

- relation différente à la sortie culturelle, replis sur les contenus numériques, difficulté de retour de certains publics ;
- la distinction opérée entre les activités essentielles et les autres activités, dont celles portées par le monde de la culture.

La crise énergétique actuelle, et l'inflation, ont par ailleurs renforcé la hausse des coûts de transport, et une forme de fracture territoriale entre territoires très intégrés et territoires plus « diffus » (périurbain, zones rurales, QVP).

Partant du principe que l'action culturelle au niveau local ne saurait être réduite à la présence d'équipements culturels labellisés, nous souhaitons questionner ce que pourraient être ces nouvelles « centralités culturelles » en examinant le rôle des (grands) équipements qui structurent les territoires urbains, voire en proposant de le dépasser, et de nous intéresser à l'ensemble des acteurs culturels, en creusant notamment les expériences participatives, itinérantes, d'art dans l'espace public, de tiers lieux (ou de lieux de rencontre pas uniquement culturels) et d'initiatives des personnes (Cf. droits culturels).

Notre rapport traite ainsi de la centralité à l'aune de l'accès à la culture.

Comment cette gestion de la centralité culturelle a-t-elle été appréhendée dans le temps, sur notre territoire ? (partie 1)

Quel état des lieux en termes de gestion de l'espace pouvons-nous aujourd'hui établir pour les territoires en périphérie des grandes villes ? (partie 2)

Et quelles sont les questions posées, au-delà de ces entrées historiques et géographiques ? (partie 3)

Quelques précisions méthodologiques

Nous avons choisi de traiter le sujet principalement à l'aune de l'accès à la culture pour toutes et tous, et renoncé à embrasser toutes les questions soulevées par les enjeux de production ou de création, ainsi qu'une approche exhaustive des différents champs culturels, patrimoine, architecture, culture scientifique.

Nous avons constaté, au cours de nos recherches et entretiens, à quel point ce vaste sujet avait d'ores et déjà été travaillé. Nous souhaitons donc aborder ce travail avec modestie, mettre en lumière l'étendue des initiatives pertinentes et proposer, en fin de rapport, des pistes de réflexion plutôt que des préconisations.

I. Le paysage culturel en France

1.1 Éclairage historique sur l'évolution des politiques d'aménagement culturel en France

Sous le front populaire, la croyance en la nécessité d'une intervention publique généraliste en faveur de la Culture, incarnée par un ministère, se développe. Si ce projet n'aboutit pas, cette période voit la naissance de la notion de démocratisation culturelle.

Par suite à la libération, la volonté de placer la Culture au cœur du nouveau régime démocratique se confirme. Elle est traduite dans la constitution de 1946 : « **La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.** » Préambule de la constitution (repris dans la constitution de la 5^e République).

Le premier ministère de la Culture prend corps en 1959, sous la direction d'André Malraux, dans le cadre du gouvernement de Michel Debré. Le ministère de la Culture résulte de la réunion, au sein d'un même ministère, de structures et organismes préexistants, mais de tutelles préalablement distinctes : L'éducation nationale concernant les Beaux-Arts ou le ministère de l'industrie pour le centre national de la Cinématographie.¹

Après plus de 60 ans d'existence, la légitimité du ministère de la Culture n'est plus discutée, les limites de ses interventions sont connues.²

La structuration de l'offre culturelle découle aujourd'hui de cet historique, mais également des modalités de développement urbain du territoire national : si l'offre culturelle est majoritairement basée dans les centres villes et leur périphérie proche, les zones péri-urbaines présentent un maillage lâche. Ces déséquilibres sont moins marqués en ce qui concerne des programmes forts portés par le Ministère tels que le livre et la lecture pour lesquels une attention a été portée au développement d'un maillage territorial équitable. La légitimation du ministère de la Culture a pris corps par sa

¹ Emmanuel Négrier. *Le ministère de la Culture et la Politique culturelle en France : Exception culturelle ou exception institutionnelle ?* 2017. hal-01442310

² « Elles concernent d'une part le fait qu'une partie des financements culturels d'État sont de la responsabilité d'autres ministères. Ensuite, le rôle des collectivités locales est devenu au fil des années très important. Le total cumulé des interventions des communes, départements et régions dépasse largement, aujourd'hui, celui du Ministère lui-même. Le Ministère de la Culture est donc aujourd'hui plus un partenaire artistique et culturel qu'un acteur unilatéral, même s'il dispose dans certains domaines du monopole ou de l'exclusivité de l'intervention : en matière de régulation, de gestion des grands établissements nationaux, d'intervention en matière de patrimoine ou d'inspection. La troisième limite est celle que le Ministère s'est fixé très tôt, en se démarquant de l'approche éducative et populaire de la notion de culture. »

Emmanuel Négrier. *Le ministère de la Culture et la Politique culturelle en France : Exception culturelle ou exception institutionnelle ?* 2017. hal-01442310

structuration territoriale. Les projets des maisons de la Culture, à l'origine une par département, en sont un autre exemple connu.

Les caractéristiques de densité et de desserte des secteurs urbains concernés posent la question des modèles que doivent présenter leurs offres culturelles pour être atteintes et parcourues. Ainsi, les offres culturelles développées dans des quartiers périphériques dont le maillage de transport en commun est lâche, ou dont les horaires sont réduits, questionnent la problématique de la desserte. Aussi, comme l'exprime Patricia Guerin : « *Si la question de l'accès des publics à la culture soulève la question des droits culturels, elle questionne également celle d'une équité territoriale d'accès à la Culture.* »

En 2019, le rapport d'information n°210 déposé au Sénat traduit un réseau territorial culturel inégal, centré dans les « aires urbaines » :

« Autant le réseau des lieux de lecture publique, bibliothèques et médiathèques, de même que les écoles de musique, sont assez bien réparties sur l'ensemble des territoires de vie, y compris dans les zones rurales et périurbaines, autant les lieux de création et de diffusion du spectacle vivant (théâtres, salles de spectacle et de concert) sont principalement concentrés en Ile-de-France (31 %) et dans les grands centres urbains. Les inégalités sont encore plus fortes s'agissant des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique et surtout des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la culture, majoritairement présents à Paris et en Ile-de-France et dans les métropoles régionales. Les cinémas et les lieux d'exposition sont plus équitablement répartis, même s'ils restent très majoritaires dans les aires urbaines. »³

Ces « aires urbaines » demandent à être questionnées. En effet, et comme l'énonce l'atlas de la Culture en 2022, les franges entre aires urbaines et aires rurales sont inégalement prises en compte par les outils statistiques : « *La carte de ces deux zonages territoriaux (grille communale de densité et aires d'attractivité urbaine) ne se superpose cependant pas : la mesure de l'aire d'attraction des villes ne dessine pas en creux celle des territoires ruraux et l'inverse ne vaut non plus. C'est l'un des reproches fait par certains géographes à ces deux zonages dont ils critiquent soit la complexité d'approche, soit la lecture dichotomique du territoire divisé entre urbain et rural, alors que « de larges fractions des territoires et de leurs populations (environ les deux cinquièmes des communes, un peu plus du tiers de la population de la France) ne sont plus ni tout à fait urbaines, ni tout à fait rurales, mais une sorte de mixte qu'on a pris l'habitude peu heureuse de qualifier de périurbaines depuis les années 1970 ». Pour analyser les activités culturelles au prisme de la caractéristique du territoire, il faut garder à l'esprit ces deux approches complémentaires destinées à saisir l'attraction des aires urbaines d'une part, et le caractère plus ou moins éloigné de celles-ci des territoires ruraux, d'autre part. »⁴*

³ Sénat : Les nouveaux territoires de la culture, Rapport d'information n°210 déposé le 18 décembre 2019.

⁴ Edwige Millery, Jean-Cédric Delvainquière, Ludovic Bourlès, Sébastien Picard. Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France : 2022/3. Culture études 2022/3 (n° 3).

Comme le souligne le rapport du DEPS en 2022, “Chiffres et clés - Statistiques de la culture et de la communication” : « [...] le mouvement des Gilets jaunes, à partir de novembre 2018 et à travers les revendications des classes moyennes et populaires souvent éloignées des centres-villes urbains, **a remis sur le devant de la scène la question des territoires centraux et périphériques.** »

En 2019, le rapport d’information n°210 déposé au Sénat interpelle l’État sur sa responsabilité en matière culturelle et sur la nécessité de connaissance des territoires : « *La réduction des inégalités territoriales dans l'accès à la culture est un sujet qui ne peut être du seul ressort des collectivités territoriales. Des mécanismes de péréquation sont indispensables, **ce qui suppose au préalable, pour les mettre correctement en œuvre, de disposer d'une connaissance approfondie de la situation de l'ensemble des territoires, ainsi que d'une vision stratégique globale.** C'est l'une des raisons qui explique la vivacité des craintes autour d'un désengagement progressif de l'État en matière culturelle. L'État ne peut pas se décharger sur les collectivités territoriales sans compromettre l'objectif d'égalité d'accès à la culture. Il apparaît même essentiel qu'il conforte son action dans cette direction.* »⁵

En 2022, après deux éditions papier, le ministère de la Culture édite, sous forme d’un site internet, l’Atlas culture des territoires. Accompagné de fiches, il dresse le portrait des régions françaises.

“Observer le territoire : quelles mailles territoriales pour saisir les dynamiques ?

Le territoire national peut être approché selon différentes mailles : par le périmètre administratif d’abord, qui détermine des échelons territoriaux d’intervention de l’État et des « collectivités territoriales de la République », selon l’article 72 de la Constitution, par des zonages d’intervention publique comme les zones de revitalisation rurale ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville par exemple, et enfin par des zonages construits qui prennent en compte la connaissance accumulée sur un phénomène particulier, l’emploi ou la densité de population par exemple, et permettent de mieux appréhender la réalité territoriale au-delà du découpage administratif.”⁶

Au sein de cet atlas et de ces diagnostics, la maille d’analyse demeure large, le découpage infra-communal IRIS « *Ilots Regroupés pour l’Information Statistique* », n’est que rarement convoqué. Ces documents ne permettent donc pas une connaissance fine des territoires.⁷

Cet atlas documente particulièrement la répartition territoriale des équipements, dans leur diversité. « *L’équipement culturel, c’est la vitrine de l’effort municipal, le support de la communication locale, le*

⁵ Sénat : *Les nouveaux territoires de la culture, Rapport d’information n°210 déposé le 18 décembre 2019*

⁶ Millery, Edwige. Delvainquière, Jean-Cédric. Bourlès, Ludovic. Picard, Sébastien. *Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France : 2022/3. Culture études 2022/3 (n° 3).*

⁷ Sénat : *Les nouveaux territoires de la culture, Rapport d’information n°210 déposé le 18 décembre 2019. Cartographies nationales sur l’équité territoriale disponibles dans la partie II A. Veiller au niveau national à l’équité territoriale.*

temple de l'art et de l'excellence, le magasin où le public vient faire ses emplettes en spectacles, expositions et visites, l'employeur des professionnels de la culture. »⁸

Comme cela a été souligné, la maille territoriale des équipements est très inégale selon leurs spécificités : si la maille des réseaux liés à la lecture publique est resserrée, celle, par exemple, des conservatoires, concerne peu les zones rurales et périurbaines.⁹

Au-delà du site même de l'équipement, de nombreux établissements contribuent au rayonnement de leur territoire d'accueil par le biais de partenariats.

Les partenariats existants entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, et de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, en sont un bon exemple. Ils permettent de développer des activités complémentaires aux enseignements artistiques et culturels en se concrétisant, par exemple, par des résidences d'artistes ou par des classes à projet artistique et culturel. Ils contribuent ainsi au développement de la culture au sein des territoires. De maille très fine, ces initiatives ne sont pas référencées au sein des atlas de la Culture.

Au-delà de l'irrigation du territoire, ces partenariats portent un modèle économique différent, détachés d'une logique unique de subventions. Leur recensement et leur identification pourraient contribuer à mieux connaître le maillage culturel territorial, mais également à mieux les valoriser.

Piste de réflexion 1 : identifier, recenser et valoriser les partenariats à vocation culturelle existants entre les établissements publics et les territoires.

⁸ *Moulinier, Pierre. L'État et les équipements culturels (1959-1995). Les annales de la recherche urbaine, 1996, n°70.*

⁹ *Sénat : Les nouveaux territoires de la culture, Rapport d'information n°210 déposé le 18 décembre 2019*

1.2 Depuis l'État vers l'intercommunalité, de l'urbain au rural : les politiques culturelles de l'État sur les territoires périphériques

« [...] la perception des inégalités culturelles reste importante dans notre pays. Dans une étude réalisée par le ministère de la culture en 2015, la moitié des personnes interrogées estimaient que les inégalités culturelles étaient fortes et se seraient accrues au cours des dernières années. C'est dire le poids des attentes des Français à l'égard d'une action des pouvoirs publics en matière de réduction des inégalités territoriales. »¹⁰

Depuis de nombreuses années, les territoires identifiés comme plus isolés sont les territoires ruraux, et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces dernières années, la crise sanitaire a induit une évolution du regard des français sur leur territoire, et principalement sur les espaces ruraux : « alors que les Français n'étaient que 43 % à estimer que le monde rural connaissait un renouveau en 2018, ils sont désormais 72 % à le penser ».¹¹

Les points suivants présentent les politiques publiques mises en œuvre par l'État sur ces territoires. A ces politiques, s'ajoutent en complémentarité, les nombreux dispositifs mis en œuvre par les collectivités locales.

a) Périurbain et le rural

Depuis plusieurs années, une attention forte est portée aux territoires ruraux. L'« agenda rural » initié en 2019, porte un ensemble de mesures destinées à faire évoluer le regard des concitoyens sur ces territoires.

Parmi les 181 mesures énoncées par cet agenda, 10 concernaient le volet Culturel.

¹⁰ Sénat : Les nouveaux territoires de la culture, Rapport d'information n°210 déposé le 18 décembre 2019

¹¹ Agence nationale de la cohésion des territoires. Comité interministériel aux ruralités : Chroniques rurales - Réinvestir nos campagnes pour des territoires d'avenir. 24/09/2021

Des premières réponses ont été apportées à ces territoires au travers de projets dédiés, souvent portés par les DRAC :

- Une attention particulière a été portée à l'éducation artistique et culturelle (EAC), au travers des dispositifs tels que « Création en cours », de 2017 à 2018, ou au travers du dispositif 100% EAC.
- En 2019, 106 contrats territoire lecture avaient été signés avec des collectivités en territoire rural. En 2021, 2 millions d'euros de crédits supplémentaires étaient prévus pour les contrats territoire lecture, ainsi que pour les contrats départementaux lecture itinérance.¹²

Au travers du plan « Culture près de chez vous », les DRAC ont veillé à renforcer l'accès de tous les citoyens, dès le plus jeune âge, à la culture, mais également à la valorisation des territoires d'accueil.

Le déploiement des micro-folies a également permis de répondre aux enjeux des territoires ruraux en apportant musée numérique, FabLab, postes de réalité virtuelle, ou encore espace scénique au plus près de leurs habitants.

De même, le plan Bibliothèque, en visant à élargir les heures d'ouverture des institutions ou encore le plan Théâtre, en soutenant des actions en faveur de publics prioritaires, visent à élargir les publics.

Au travers des monuments historiques classés ou inscrits, des édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable, des sites patrimoniaux remarquables, mais également des sites inscrits et classés, le patrimoine forme un maillage national dense. La fondation du patrimoine, en soutenant la restauration du patrimoine public, comme du patrimoine privé, du patrimoine majeur comme du patrimoine mineur, contribue à faire perdurer ce maillage. Le volet patrimonial du programme « Petites villes de demain », porte des actions fortes en faveur du patrimoine non protégé, dans un objectif de revitalisation des centre-bourgs.¹³

« Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017. »¹⁴

¹² Jabre, Léna. *La gazette des communes - Quelles sont les mesures de soutien à la culture dans les territoires ruraux ?* 17 mars 2023 disponible sur : <https://www.lagazettedescommunes.com/727767/quelles-sont-les-mesures-de-soutien-a-la-culture-dans-les-territoires-ruraux/>

¹³ Cf. n°12

¹⁴ INSEE - D'Alessandro, Cristina (Cnis). Levy, David (Insee). Regnier, Théodore (ENS). *Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations.* 29/04/2021 disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>

Les mesures précitées concernent des territoires de faible densité, extérieurs aux territoires urbains. Ces mesures ne concernent donc pas les franges et périphéries périurbaines des agglomérations au sein desquelles l'urbanisme requiert souvent l'usage de la voiture pour accéder aux événements culturels.

En périphérie des agglomérations, les Quartiers prioritaires de la politique de la ville font l'objet d'une politique dédiée.

b) Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) sont définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy. Ces quartiers doivent être la cible d'actions prioritaires de la politique de la ville, interministérielles, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ces quartiers ont été délimités selon un critère unique : celui du niveau de vie médian de ses habitants.

Les quartiers ayant été définis selon un critère unique lié au revenu, le niveau de vie médian de leurs habitants est faible (définitions).¹⁵

Au sein des quartiers politique de la Ville (QPV), les contrats de Ville associent les Préfectures, les DRAC, les DREETS et les DDETS. Outre les aspects sociaux et sécuritaires, les contrats de ville développent également un volet culturel.

Plusieurs dispositifs nationaux en faveur de la Culture sont mobilisés dans les QPV tels que « C'est mon patrimoine », « Passeurs d'images », « Médias de proximité » ou encore la « Caravane des dix mots ».

En Île-de-France, des conventions de partenariat sont également établies avec des établissements culturels reconnus. 21 conventions ont été établies sur la période 2016-2018. La deuxième série de conventions (2019-2021) associe 5 établissements supplémentaires, permettant ainsi d'augmenter le rayonnement du dispositif.¹⁶

¹⁵ INSEE, Jakubovitch, Steve. Gilbert, Axel : *Les quartiers de la politique de la ville : jeunesse et précarité*. 03/05/2016 disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019614#consulter>

¹⁶ Préfecture d'Île-de-France. *Jumelages culturels : un dispositif pour favoriser l'accès à la culture des habitants de QPV*. 24 septembre 2021 disponible sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Politique-de-la-ville/Jumelages-culturels-un-dispositif-pour-favoriser-l-acces-a-la-culture-des-habitants-de-QPV>

Néanmoins, des carences continuent d'être relevées, notamment dans le domaine des droits culturels. Comme le souligne Joachim Pflieger dans l'article du 25/04/2023 « Pour une Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine de la culture, ou comment refonder la politique culturelle en partant des quartiers. » Publié par l'institut Montaigne, le rapport intitulé L'avenir se joue dans les quartiers pauvres paru en juin 2022 « offre l'opportunité de penser avec les habitants des quartiers eux-mêmes une nouvelle stratégie culturelle. Nous parlerons ici de diversité d'origine : **mobiliser les quartiers prioritaires de la Ville (QPV) au cœur du devenir de la politique culturelle, c'est considérer que la culture elle-même, comme vivier de talents, et comme accélérateur d'émancipation, est l'un des piliers de la cohésion sociale et de la dynamique des territoires.** »¹⁷

La sous-dotation en matière d'investissement public de la part de l'État dans les quartiers pauvres doit également être soulignée. « *Les moyens budgétaires pour le ministère de la Ville s'élevaient à titre d'exemple en 2022 à 558 millions d'euros. A cela, il convient d'ajouter les moyens mobilisés par le droit commun et ceux pour la rénovation urbaine qui sont aujourd'hui respectivement portés à 6,3 milliards d'euros (en CP) en 2021 et à 12 milliards d'euros pour le NPNRU (2015-2030), qui dispose désormais de moyens comparables à ceux du PNRU (2004-2020). Pour autant, la politique de la Ville représente 0,3% du budget de l'État et un investissement supplémentaire de 800 € par habitant.* »¹⁸

¹⁷ El Karoui, Hakim. *Institut Montaigne : Les quartiers pauvres ont un avenir. Octobre 2020 disponible sur : <https://www.institutmontaigne.org/publications/les-quartiers-pauvres-ont-un-avenir>*

¹⁸ Ministère chargé de la Ville, Vigouroux, Frédéric. Zannier, Hélène. Sicart, Claude. *Rapport de la Commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville - Pour un Acte II de la politique de la ville. Les quartiers populaires au cœur de notre pacte républicain. Avril 2022*

Un sous financement chronique des services publics dans les quartiers politiques de la ville

Au sein de ces quartiers, l'insuffisance des services publics de droits communs demeure marquée. Ainsi, ils présentent 36% de bibliothèques en moins.¹⁹

Le Rapport de la Commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville - Pour un Acte II de la politique de la ville. Les quartiers populaires au cœur de notre pacte républicain éditée en Avril 2022, au-delà du bilan de la politique de la Ville engagée depuis la loi Lamy, propose un ensemble de mesures pour renouveler la Politique de la Ville :

- Conforter le trio formé par le Préfet, l'intercommunalité et la commune dans la politique. La commission estime qu'il convient de trouver des mécanismes afin de fluidifier les échanges entre échelon intercommunal, souvent en charge de la Politique de la Ville, et l'échelon communal. Le risque d'opposition entre communes rurales et urbaines dans une même intercommunalité étant présent.
- Favoriser de nouvelles méthodes d'interventions telles que l'aller-vers ou l'occupation de nouveaux espaces publics ou encore une réflexion sur la période d'ouverture des structures. Cela, afin d'ouvrir le champ des possibles et de renouveler l'image des quartiers par une interconnaissance.
- Assouplir le cadre de la participation citoyenne afin de partager davantage la co-construction avec les habitants des quartiers. Il convient de reconnaître et de valoriser la diversité des formes de participation citoyenne.

Piste de réflexion 2 : favoriser nouvelles méthodes d'interventions telles que l'aller-vers ou l'occupation de nouveaux espaces publics ou encore une réflexion sur la période d'ouverture des structures.

c) Au-delà des territoires différenciés, des habitudes culturelles en forte évolution

Comme nous l'avons vu dans ces premières parties, les conditions d'accès à la culture demeurent différenciées pour les citoyens, selon leur implantation au sein du territoire national.

Cette différenciation découle principalement d'une structuration historique du monde culturel.

Ces dernières années ont également vu les pratiques culturelles bouleversées par l'émergence des pratiques numériques, mais également par la succession des crises, en particulier de la crise de la

¹⁹ Sénat : Commission des affaires économiques, Artigalas, Viviane. Estrosi Sassone, Dominique. Létard, Valérie. Rapport d'information n°800 (2021-2022) « LA POLITIQUE DE LA VILLE, UN TREMPLIN POUR LES HABITANTS » - 19 juillet 2022

Covid-19. Ces événements ont entraîné une modification importante des habitudes de fréquentation des grands équipements.

La fermeture brutale de tous les lieux, et donc des lieux de Culture a entraîné une forte évolution dans les habitudes de fréquentation de ces espaces. En septembre 2021, l'étude « Les Français et les sorties culturelles post-crise » commandée par le Ministère de la Culture traduisait les évolutions suivantes :

- 30 % des personnes interrogées resteront durablement inquiètes dans les lieux sans distanciation sociale,
- 26 % se sont habitués à accéder aux contenus culturels par les moyens numériques, en ligne,
- 25 % ne peuvent plus fréquenter les lieux culturels pour des raisons financières
- 20 % des personnes interrogées énoncent avoir vu leurs sorties culturelles remplacées par des activités de loisir.

Comme le souligne le rapport du Ministère de la Culture « Chiffres clés statistiques de la culture et de la communication : 2012-2022 », cette crise a induit des modifications en profondeur des habitudes des usagers. Ces évolutions sont également liées à l'évolution des médias, relai de l'offre culturelle : *« Les différents secteurs de l'audiovisuel subissent les conséquences de la crise sanitaire de façon hétérogène. En 2020, la branche audiovisuelle connaît un recul de 8 % en volume, soit un recul identique à celui de l'économie dans son ensemble. Cependant, les différents secteurs composant la branche audiovisuelle connaissent des évolutions hétérogènes. En 2020, certains secteurs sont en croissance : l'édition de jeux électroniques (+ 21 %), l'édition et distribution de vidéos (+ 7 %), et l'édition de chaînes thématiques (+ 17 %), alors que d'autres connaissent une récession marquée, en particulier la projection de films cinématographiques (- 66 %), la distribution de films cinématographiques (- 24 %) et la production de films institutionnels et publicitaires (- 22 %). En effet, le cinéma est particulièrement touché. Cette chute s'explique notamment par la fermeture totale des salles pendant 162 jours en 2020, la suspension des tournages du 17 mars au 11 mai 2020 et les incertitudes de la reprise. Le secteur de la musique enregistrée décline de façon modérée au regard de la crise (- 6 %), notamment grâce à l'écoute en flux financée par abonnement et par la publicité. »*

Si cette crise majeure a vu une évolution brutale des habitudes des usagers, elle est indissociable du mouvement de fond des habitudes culturelles que nous vivons depuis le début des années 2000. Le recul du livre et de la presse dans la valeur ajoutée culturelle et le poids croissant de l'audiovisuel constituent les transformations les plus notables du secteur culturel. La part du livre et de la presse diminue en effet de près de 10 points entre 2000 et 2020, le poids de ces deux branches passant de 24%, soit un niveau équivalent à celui de l'audiovisuel en 2000, à 14 % en valeur.

Le recul de la presse sur le long terme s'explique notamment par la baisse des recettes publicitaires induite par le déclin du support physique au profit de la presse en ligne et une moindre audience. Le spectacle vivant est à la deuxième place parmi les branches culturelles en 2020 en termes de valeur ajoutée et enregistre dans le même temps la deuxième plus forte baisse de valeur ajoutée en volume en 2020 (- 37 %) derrière la projection de films cinématographiques, à la suite des mesures de confinement et des fermetures de salles. Au mois d'avril 2023, le Centre national du cinéma et de l'image animée annonce une fréquentation de ses salles de 37,8% supérieure à avril 2022, 2,7% supérieur à la moyenne 2017-2019, matérialisant ainsi la reprise d'un étiage similaire à l'avant Covid-19, et la résistance du cinéma en salles face à la montée en puissance des pratiques numériques.

La part en euros courants du patrimoine dans la valeur ajoutée culturelle progresse continuellement en vingt ans ; elle est quasiment multipliée par deux pour atteindre 11 % en 2020. En volume, la valeur ajoutée du patrimoine recule de 24 % en 2020.

« Le poids des arts visuels est passé de 8,9 % en 2000 à 7,1 % en 2010, pour atteindre de nouveau 8,9 % en 2020. Cette branche a en effet connu une croissance annuelle de près de 6 % en moyenne entre 2014 et 2019 du fait d'un fort dynamisme de l'activité de design. En 2020, le poids des arts visuels augmente de 0,1 point dans la valeur ajoutée en valeur, cette branche étant relativement moins touchée que les autres. La baisse de la valeur ajoutée est cependant plus marquée en volume (- 21%) (tableau1). Le poids des agences de publicité a reculé de 3,9 points entre 2000 et 2020. Ceux de l'architecture et de l'enseignement supérieur ont augmenté respectivement de 2 points et de 0,3 point. »²⁰

Après avoir dressé un double constat sur l'évolution des politiques d'aménagement culturel en France et sur les évolutions de développement des politiques culturelles sur les territoires plus isolés, il apparaît important à présent de dresser le contexte d'aujourd'hui et de dégager les enjeux actuels.

1.3 Les enjeux actuels

a) Un contexte commun en mutation

La France est un pays qui connaît actuellement de profondes mutations géographiques et démographiques encore mal appréhendées : hausse démographique, évolution des attentes d'une population renouvelée, enjeux de transition, tension financière pour les collectivités.

D'après Jacques Lévy *Atlas politique de la France, Les révolutions silencieuses de la société française*, nous observons ainsi une nette opposition entre une France des centres-villes, majoritairement locataire, habitant dans un logement collectif, où les transports en commun organisent les mobilités, où le taux d'emploi global est plus faible mais relativement plus élevé quand nous regardons

²⁰ Ministère de la Culture – Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), Schreiber, Amandine. *Chiffres clés Statistiques de la Culture et de la communication 2022*. Paris, 2022

spécifiquement les femmes, la proportion d'étrangers plus forte et le degré de mixité plus élevé d'un côté, et une France périurbaine majoritairement propriétaire d'un logement individuel, où règne la voiture, plus homogène et presque uniformément plus aisée. Nous pouvons voir dans cette opposition « une France du service et de la vie en collectivité d'un côté » et « une France de la possession de biens et du primat de la famille de l'autre » qui traduit la divergence entre deux conceptions diamétralement opposées d'une « vie réussie » et n'est pas sans lien avec d'autres choix sociétaux tels que les orientations politiques.

Cette nouvelle géographie est ainsi devenue une composante politique majeure. Cette opposition entre France des centres-villes et des grandes aires urbaines d'un côté et France périurbaine et infra-urbaine de l'autre se retrouve en effet dans les choix politiques, comme le montrent tous les scrutins depuis le vote sur le traité de Maastricht en 1992 aux élections présidentielles de 2017 (et même de 2022 pourrait-on compléter), et qui peut être schématisée, selon Jacques Lévy, par une opposition ouverture/fermeture. Ainsi la carte du vote Macron/Le Pen de 2017 recouvre largement celle des scrutins sur l'Europe de 1992 (traité de Maastricht) et de 2005 (référendum sur la constitution européenne) et dessine deux géographies antinomiques : « *différenciation entre un Nord-Est qui peine à sortir de la crise du monde industriel et un Sud-Ouest plus en phase avec les nouveaux types de développement, entre des régions qui attendent beaucoup de l'État national et d'autres (Bretagne, Pays basque, Alsace) qui voient dans l'Europe un contre-pouvoir utile ; enfin et surtout, entre les centres des grandes villes dont les habitants se situent spontanément dans un monde ouvert à toutes les échelles et à toutes les diversités et le périurbain où domine la perception de dangers venant de l'extérieur* ». Opposition qui se retrouve dans une offre politique clivée entre une conception qui « *subordonne l'ensemble de la vie sociale à une allégeance nationale monoscalaire* » d'un côté et une autre qui « *s'appuie sur le concept de société des individus et fédère de multiples identités spatiales, de la ville au monde* » « *avec une forte insistance sur l'articulation France/Europe* » de l'autre, mais aussi dans la relation au temps, entre « *nostalgie d'un âge d'or perdu d'un côté* » et « *valorisation d'un futur à construire de l'autre* ». ²¹

Cette nouvelle géographie humaine profondément transformée impacte sérieusement la réalité démographique de ces territoires, notamment les communes périurbaines. L'impact de cette évolution a une forte conséquence sur l'augmentation de l'inégalité d'accès à la culture dans ces territoires interstitiels situés entre ville et campagne. Ce changement de paradigme couplé à une évolution de l'habitat tient principalement du fait de l'éloignement des grands centres urbains par une partie importante de la population. Cette évolution est à la fois permise par des modes de transport rapides et relativement peu coûteux à l'époque de ce développement (TC ou véhicule individuel roulant avec une essence historiquement peu chère) et contrainte par des prix de l'immobilier inaccessibles dans les grands centres urbains / régions attractives (côte Ouest et Sud).

²¹ Lévy, Jacques. Fauchille, Jean-Nicolas. Maitre, Ogier. Povoas, Ana. *Atlas politique de la France, Les révolutions silencieuses de la société française*. Paris : Autrement, 21/06/2017.
Sous la direction de Jacques Lévy. Cet ouvrage dresse une cartographie des évolutions récentes de la société française en les replaçant dans une dimension spatiale, qui met en lumière l'existence de lignes de clivages assez fortes.

Cette inégalité d'accès à la culture est présentée dans les travaux d'Éric Charmes qui traite des dynamiques de territorialisation résidentielle notamment en périphéries des métropoles en se concentrant sur les enjeux sociaux de l'éloignement résidentiel.^{22 23}

Cette nouvelle réalité géographique et démographique, à savoir une périurbanisation vaste et étendue sur divers territoires, vient se heurter au découpage administratif historique ancien, qui s'est vu greffer un découpage intercommunal parfois inapproprié avec la réalité géographique. En effet, les personnels politiques et les décideurs sont obligés de s'appuyer sur un territoire communal voire intercommunal pour agir sur un territoire global. Il est certain aujourd'hui que ce périmètre d'action est dans certains cas obsolète et il est nécessaire dépasser cette frontière administrative.

Une préconisation présentée par Stéphane Cordobes²⁴ est de, suivant les territoires, casser le code des entités administratives en les réinterrogeant pour dépasser la frontière des communes sans pour autant aller à l'échelle métropole, mais en inter-commune. L'exemple des « 4 vallées = 4 bassins de vie » vont au-delà de la métropole (Riom) car c'est un axe de vie. Cette proposition de découpage territorial permet de raconter une histoire et créer ainsi un imaginaire qui articule espace et temps en approchant le « local » par le « quotidien », ce qui permet d'initier et de conforter des pratiques culturelles à l'échelle d'un plus vaste territoire.

Nous retrouvons ces pratiques de projet de territoire fondé sur les ressources culturelles avec le label Ville et Pays d'art et d'histoire, et en milieu plus rural, avec les parcs naturels régionaux.^{25 26}

Au-delà de cette mutation géographique et démographique, une double mutation budgétaire impacte le secteur culturel aujourd'hui :

- les capacités d'investissement importantes jusqu'à récemment sont aujourd'hui remises en cause voire supprimées : équipements multiples pour le spectacle vivant récents, agrandissements des équipements existants, projets de construction et de rénovation. Les projets culturels ont pu voir le jour grâce à un appui financier des collectivités territoriales et de l'État.

²² Charmes, Éric. *Métropole et éloignement résidentiel, Vivre dans le Périurbain Lyonnais*. Paris : Autrement, 2021.

²³ Latarjet, Bernard. Marguerin, Jean-François. *Pour une politique culturelle renouvelée*. Montpellier : Indigène Edition (Domaine du possible – Acte Sud), 2021

²⁴ Entretien avec Stéphane CORDOBES, directeur de l'Agence d'urbanisme Clermont massif central et Pierre PATUREAU-MIRAND, directeur de la Culture de Clermont Métropole en date du 10 février 2023

²⁵ Lévy, Jacques. Fauchille, Jean-Nicolas. Maitre, Ogier. Povoas, Ana. *Atlas politique de la France, Les révolutions silencieuses de la société française*. Paris : Autrement, 21/06/2017.

²⁶ Entretien avec Stéphane Cordobes et Pierre Patureau-Mirand le 10 février 2023

- une grande tension sur le fonctionnement : budgets de fonctionnement en baisse et moyens en ressources humaines très limités.

b) Murs des investissements, pression financière

La France est passée d'un contexte où il était peu cher de développer un territoire à un contexte inflationniste pour aménager les territoires (construction, déplacement, énergie, etc.). Les moyens financiers publics ne sont plus aussi présents qu'auparavant.

Nous entrons dans une nouvelle époque dans la création, et surtout la réhabilitation, de lieux culturels. Après parfois plus de 70 ans de bons et loyaux services, les bâtiments / grands équipements construits au XXe siècle nécessitent aujourd'hui des réhabilitations aux coûts faramineux : exemple des équipements culturels parisiens rénovés récemment, rénovation à venir du Centre Pompidou à Paris, rénovation possible de la Cité des sciences et de l'Industrie à Paris. Cette nouvelle ère est l'occasion de repenser ces équipements en les adaptant à la société et au monde actuel : Quelles offres ? Quelles mutualisations possibles ? Quels publics cibles ?^{27 28}

Cette nouvelle réalité vient questionner la part du budget alloué par l'État et l'approche politique pour la réhabilitation de ces grands équipements. Il est utile de questionner et mettre en miroir à la fois le financement du patrimoine par rapport au financement de la réhabilitation des lieux contemporains mais également de la création de nouveaux lieux.

Des millions d'euros sont dépensés dans les équipements existants sans véritablement se poser la question de son sens social et de son usage : devons-nous encore aujourd'hui continuer à promouvoir / rénover à l'identique des équipements dont la genèse provient de programmes rédigés au XXème siècle ou bien avant alors que les attentes actuelles ont grandement évolué ? En opposition, les aménagements de la ville, les équipements quotidiens, les logements, etc. sont sous-investis au détriment de leur qualité d'usage et de leur qualité dans le paysage urbain.

Ce raisonnement est de plus en plus important autour des équipements culturels des grandes agglomérations. La manière dont la politique culturelle fait écho au-delà des questions de centralité va permettre de gérer les « déserts culturels » ailleurs. La question de la couverture est en effet un vrai sujet.

A l'échelle universitaire, nous constatons une réflexion à l'œuvre dans les formations, notamment dans les écoles d'architecture : renforcer les formations à la réhabilitation plutôt qu'à la construction de nouveaux bâtiments, intégrer dès le début de la formation les enjeux de durabilité et de sobriété énergétique, etc. Ce raisonnement autour du métier d'urbaniste et des politiques à mettre en place vient également nourrir la réflexion sur cette nouvelle époque de réhabilitation.²⁹

²⁷ Entretien avec Stéphane Cordobes et Pierre Patureau-Mirand le 10 février 2023

²⁸ Entretien avec Aude Accary-Bonnery lors du module 02.

²⁹ Entretien avec Stéphane Cordobes et Pierre Patureau-Mirand le 10 février 2023

Les politiques actuelles visent à limiter les extensions urbaines et à stopper la consommation des terres agricoles, la démarche du « zéro artificialisation nette » illustre parfaitement cette volonté. Les projets à venir concerneront donc principalement des sites et bâtis existants. Le besoin de limiter la production de déchets et de limiter la consommation de matières premières milite dès à présent pour un apprentissage de la restructuration de bâtis existants accompagnée par une requalification des espaces publics.

La manière de penser la programmation des lieux appelle également à évoluer. Le système des marchés publics induit une latence de plusieurs années, voire d'une petite dizaine d'années entre la programmation du lieu et son ouverture au public. Il n'est pas rare de voir des équipements inaugurés et ne correspondant plus aux besoins de leurs usagers. Ne conviendrait-il pas d'introduire davantage de souplesse, d'adaptabilité et de polyvalence dans les lieux culturels afin de permettre leur adaptation à une société en perpétuelle évolution ?

Plus globalement, sur la question du post équipement, il n'y a pas de réponse possible sur le moyen de transformation. Sur la question du coût, c'est un élément déterminant. Quand on va décider de rénover des bâtiments, les questions se posent : est-ce que le bâtiment a un rayonnement ? Profil important ? Outil symbolique ? Outil manifeste d'une culture locale ?

c) Évolutions sociétales

Comme indiqué, les réorganisations spatiales, et l'étalement urbain, ont provoqué l'installation des habitants toujours plus loin de leur lieu de travail. Et lorsque les modes de transport permettent de parcourir des distances plus rapidement, ce gain est utilisé pour s'installer encore plus loin.

Dans ce contexte, une question majeure se pose : avons-nous encore le temps et l'énergie pour avoir une pratique culturelle après son temps de transport et de travail ?

Cette question se pose d'autant plus lorsqu'il s'agit de se rendre dans un lieu éloigné, impliquant d'organiser un nouveau déplacement dans la journée. Exemple extrême, mais révélateur de certains de nos modes de vie, celui des travailleurs transfrontaliers au Luxembourg, qui subissent, par les difficultés et le temps de transport, un rythme quotidien difficilement soutenable [amplitude 6h-20h].

L'accès à des pratiques culturelles en proximité de son lieu de vie, permettant une disponibilité temporelle et mentale apparaît ainsi indispensable. Elle permet par ailleurs de limiter des déplacements dont on sait que le coût financier pour les ménages et le coût environnemental ne cessent de croître.³⁰

³⁰ *Bureau des temps rennais*

d) La crise climatique : enjeu majeur pour les institutions culturelles

Dans ce contexte de transformation budgétaire, territoriale et financière, la réalité du changement climatique vient toucher de plein fouet les institutions culturelles.

L'exception culturelle française ne fera pas office d'exceptionnalité dans la lutte contre le changement climatique. Il y a nécessité de faire évoluer ce secteur dans sa globalité. En effet, les pratiques culturelles doivent être exemplaires et la dimension développement durable doit s'incarner dans l'ensemble des champs d'actions. La « culture » doit être pionnière et il ne doit pas avoir d'exceptionnalité dans les pratiques. L'exemple de la création du bâtiment éphémère « Les Étincelles du Palais de la découverte » est un bon exemple de réutilisation des matériaux et de collaboration avec l'économie sociale et solidaire. Nombreux sont les acteurs culturels qui se mobilisent autour de la feuille de route initiée par la ministre à laquelle il serait utile de donner une plus grande visibilité ainsi que des ambitions largement partagées et aux résultats mesurés.

Ce défi contemporain a un impact fort sur la gestion des équipements culturels et le choix dans la programmation. Le bilan Carbone devient une des clés de lecture pour déterminer si une institution culturelle est raccord avec cette nouvelle réalité.

Plus globalement, la crise climatique pose également un enjeu sur l'empreinte carbone des visiteurs. La nouvelle réalité des attentes pour réduire l'empreinte carbone des institutions culturelles impacte la réflexion sur le rayonnement d'un équipement culturel : de l'international pour certains qui vont devoir se réorienter vers la dimension locale. Certains établissements opèrent une « révolution » en cours qui n'est pas sans impact. L'hyper localisme restreint les échanges et ferme les esprits. Le sens de la création de l'UNESCO après la seconde guerre mondiale est bien de faire de l'éducation et de la culture vecteurs de paix.

Cette transformation des équipements met en exergue de nouveaux enjeux sur la mutabilité des équipements qui viennent reboucler avec cette nouvelle ère de rénovation de certains équipements vieillissants.

En décentrant le regard, il n'apparaît pas envisageable de mener une transition écologique sans une recomposition culturelle des territoires. Il est nécessaire de revoir la logique spatiale de la politique culturelle des territoires, ce qui a été exposé dans le paragraphe précédent.³¹

³¹ *Entretien avec Stéphane Cordobes et Pierre Patureau-Mirand le 10 février 2023*

II. Des initiatives culturelles qui irriguent les périphéries urbaines, au-delà de la présence ou de l'absence d'équipements culturels

Après avoir traité l'évolution temporelle de cette centralité culturelle, il est proposé dans cette deuxième partie d'étudier comment cette mise en espace de l'accès à la culture a pu s'opérer.

Au-delà des acteurs et lieux labellisés, traités dans une première sous-partie (2.1), notre panorama intègre les initiatives qui ne sont pas systématiquement soutenues par le ministère de la Culture ni même les collectivités territoriales, au titre de la culture (modèles mixtes public / privé, éducation populaire ...). Nous constatons que si les institutions labellisées ont désormais assez généralement développé des missions de diffusion géographique, les autres acteurs culturels exercent des missions cruciales pour assurer un rééquilibrage centre / périphérie.

2.1. Les missions des principaux acteurs culturels, soutenus par les collectivités publiques, intègrent pour la plupart une dimension de diffusion géographique

a) Panorama de ces missions de rayonnement territorial

Ces principaux acteurs culturels soutenus par financements croisés des collectivités et de l'État, le plus souvent labellisés par le Ministère de la Culture couvrent :

- Le champ de la création : lieux labellisés spectacle vivant, arts visuels ;
- Le champ patrimonial : musée de France et leurs dispositifs itinérants type micro-folies ; Métropoles et Pays d'art et d'histoire, qui dépassent la valorisation de la seule ville centre,
- Le champ de la culture scientifique et technique, relevant soit du ministère de la Culture soit d'autres ministères, comme celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
- Le champ événementiel : importants festivals implantés dans de grandes villes mais opérant en dehors, par des projets territoriaux ;
- Le champ des compagnies labellisées : compagnies nationales et compagnies conventionnées.

Ils sont depuis plusieurs années **incités à travailler à une échelle locale, métropolitaine**, régionale, en complément du rayonnement national ou international qui est attendu d'eux. Cela peut se traduire par :

- La diffusion d'un contenu artistique : tournées décentralisées dès la création des CDN ou programmations concertées avec des communes en périphérie (qui permettent l'« aller vers » dans des territoires moins équipés en infrastructures culturelles) ou expositions itinérantes ;
- La création d'un nouveau site pour l'établissement, dont le fonctionnement doit être très poreux à son environnement, proposer le meilleur de l'offre aux habitants du quartier concerné et s'ouvrir aux propositions de ces derniers (par exemple le nouveau site du musée des beaux-arts de Rennes dans le quartier « politique de la ville » de Maurepas) ;

- Des résidences artistiques « situées », en interaction avec les habitants du territoire et les acteurs du champ éducatif, social comme culturel ;
- Des projets territoriaux avec les habitants (éducation artistique et culturelle, publics incarcérés, etc.).

Bien entendu, ces acteurs structurants sont aussi essentiels par **l'offre qu'ils apportent en proximité**, soit par des visites individuelles d'exposition ou spectacle, soit par des **dispositifs spécifiques visant à lever l'enjeu du dernier kilomètre, et mutualiser les déplacements**, un objectif de limitation des émissions de CO2.

Ces « ramassage en bus », dans les communes rurales ou de périphérie urbaines sont aussi un moment précieux de partage entre spectateurs, avant et surtout après les spectacles (par exemple : le dispositif Sortez en Bus – Rennes métropole). Certains dispositifs organisent et financent la sortie collective (éducation artistique et culturelle notamment).

Ainsi, à la Comédie de St Etienne, entre la moitié et le tiers du public de la Comédie de St Etienne a bénéficié d'une organisation de sa venue (public scolaires, réseau associatif, partenariats...) le directeur Benoît Lambert³² soulignant qu'il s'agit là d'une priorité assumée : « *Plus cette proportion augmente, plus on fait notre travail* ».

b) L'itinérance des acteurs culturels et des publics

Certains acteurs culturels labellisés par l'État et accompagnés par les collectivités territoriales n'ont d'activité de diffusion qu'« hors-les-murs », sans lieu fixe, et s'implantent volontiers dans des territoires périphériques au gré des projets.

Ainsi, il en va pour les CNAREP, scène conventionnée art et territoire et les Ateliers de fabrique artistique dédiés à l'espace public. Ils diffusent dans l'espace public, c'est-à-dire « hors les murs » et élaborent leur saison en itinérance et en dialogue avec les territoires partenaires³³. En comparant les différents cahiers des charges de labels de création du Ministère, nous remarquons spécifiquement pour ce label de CNAREP les mentions de :

- mise en lien de l'artiste dans son processus de création avec les habitants, réaffirmant ainsi un lien de proximité et de familiarité existant entre la structure et son territoire.
- construction de partenariats avec le réseau de diffusion généraliste (à noter qu'à l'inverse, les scènes nationales ne sont pas invitées à collaborer avec les CNAREP).
- contribution à la cohésion sociale.

³² Entretien avec Benoit Lambert, directeur de la Comédie de Saint-Etienne, 28 avril 2023

³³ Parmi de nombreux exemples, l'Atelline, scène conventionnée art et espace public, se situe à Juvignac en périphérie de la métropole de Montpellier tandis que le CNAREP Quelques p'Arts... intervient sur 135 communes rurales en Rhône-Alpes.

Piste de réflexion 3 : soutenir et renforcer les collaborations entre les structures labellisées dédiés à l'espace public et les structures de diffusion, à l'instar de la dynamique entamée entre le réseau des CNAREP et l'association des scènes nationales.

Certaines structures labellisées sont entièrement itinérantes, tel le centre de développement Chorégraphique (CDC) Danse à tous les étages en Bretagne, dont les diffusions s'opèrent en majorité en territoire rural, ou des villes de taille moyenne. Cette mission de seule itinérance, sans port d'attache, complexifie cependant la recherche de financements publics, qui valorisent plutôt, pour les compagnies de spectacle vivant du moins, le développement et l'accès à la direction d'un lieu labellisé.

Piste de réflexion 4 : favoriser, dans les attributions d'aides financières par l'État et les collectivités aux projets culturels, l'itinérance ou l'occupation temporaire de lieux (urbanisme provisoire).

L'itinérance des publics et la déambulation, par la mobilité douce type la marche à pied, peuvent être investies par des écritures artistiques et supports de découvertes d'une offre artistique, d'une offre patrimoniale et ainsi, de leur territoire.

Ces initiatives sont particulièrement développées dans le cadre des candidatures Capitale européenne (Clermont, Amiens, Marseille) et par les EPCI, comme l'un des socles d'une identité territoriale et d'une solidarité entre communes, d'un sentiment d'appartenance.

Pour la pratique de la marche, citons pour exemple le GR2013, sentier métropolitain³⁴ à Marseille porté par le Bureau des Guides et reconnu comme tiers-lieu par le ministère depuis 2023. Issu de la dynamique de la Capitale Européenne de la Culture, le projet s'en est depuis émancipé. Triangulant des rencontres entre habitants, artistes et gestionnaires (villes, environnementalistes), ce sentier crée du lien par la pratique de la marche et relie les 10 communes. De même sur l'itinérance des publics, le tramway est parfois investi et utilisé comme une œuvre d'art mobile et les stations proposent à l'utilisateur un itinéraire culturel.

Développée depuis les années 80, **la forme festivalière** permet de dépasser une offre culturelle en équipement. Majoritairement organisée d'avril à octobre, la saison festivalière bénéficie d'une fréquentation dont les profils d'habitants sont plus diversifiés.

Parmi des formats événementiels qui vont au plus près des personnes et de leur territoire, les exemples retenus s'inscrivent dans la gratuité, visant à réinventer le regard des habitants sur leur

³⁴ *Développé ou en développement dans le Grand Paris, à Bordeaux, ...*

territoire. Il est à noter que ces formats sont portés ou soutenus financièrement par des collectivités territoriales.³⁵

Ainsi, il semble que les acteurs culturels du champ institutionnel, depuis les grands lieux jusqu'aux compagnies les plus structurées, travaillent pour nombre d'entre eux avec leur territoire d'implantation à une échelle plus ou moins vaste.

Dans le contexte actuel de forte contrainte financière pour les institutions publiques et les acteurs culturels, on voit ici tout l'intérêt de ces formes de mutualisation des moyens de production (tournées de spectacles, d'exposition, permettant un taux de diffusion important ; grand nombre de spectateurs ou visiteurs pour des productions d'exposition ou de spectacle vivant au coût important...). De nombreux acteurs culturels seraient enthousiastes à l'idée de renforcer ces actions, mais ne peuvent le faire sans moyens supplémentaires, dans un contexte de diminution de leur marge artistique.

D'autres acteurs artistiques et culturels sont quant à eux concentrés sur une action itinérante, travaillant exclusivement avec des territoires « non centraux » – QPV, territoires ruraux, plus rarement périurbains – souvent en intégrant dans leurs pratiques une dimension de co-construction avec les habitants.

2.2. Des initiatives culturelles au plus près des personnes, lieux de transversalité

a) Le réseau des médiathèques et des bibliothèques

Le fait est connu, les médiathèques sont le premier lieu culturel fréquenté par les Français. Une grande partie des communes en est dotée³⁶ : soit la bibliothèque est associative, ou bien la commune dispose d'un point relais de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP), ou bien encore elle consacre un ou plusieurs postes d'agents publics au fonctionnement de sa médiathèque (c'est souvent son principal engagement financier culturel), organisée ou non en réseau à l'échelle intercommunale. Il s'agit en effet d'une des principales compétences culturelles transférées à un EPCI intercommunal.

³⁵ Parmi un nombre d'exemples pléthoriques, citons le cinéma en plein air intégré dans l'offre culturelle estivale, le festival de l'Oh! - ancien festival itinérant du Val de Marne se déroulant au bords des cours d'eau, le festival Paris Face Cachée proposant de découvrir des lieux patrimoniaux méconnus ou interdits au grand public ou encore la biennale Regard Neuf portée par l'AORIF, organisme représentant l'ensemble des bailleurs sociaux d'île de France.

³⁶ En France nous comptons plus de 16 000 lieux de lecture – 7 000 bibliothèques et 9 000 points d'accès au livre, ce qui fait de la lecture publique le premier réseau culturel de France. Source : Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016 - Ministère de la Culture - Direction générale des médias et des industries culturelles. Cette enquête de 2016 indique que 40% de la population française a fréquenté une bibliothèque municipale au moins une fois lors des 12 derniers mois.

Elles-mêmes très bien réparties sur le territoire, les médiathèques déploient de nombreuses actions hors les murs (en 2015, 76% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants en ont mis en place)³⁷. Leur fréquentation est intergénérationnelle est d'une grande diversité en termes de CSP (catégorie socio professionnelle)

Les élus, comme les habitants, sont attachés à cette offre de proximité, que cela soit à l'échelle des villes - où le réseau maille les quartiers, notamment QPV - ou des agglomérations. Cet attachement s'explique également par le fait que les bibliothèques sont très souvent des lieux culturels innovants, supports d'une offre culturelle, de rencontres et de pratiques plus vastes et dans certains cas d'animateurs de tiers lieux. Ce rôle central a été confirmé par de nombreux interlocuteurs, notamment Isabelle Chardonner, directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne, qui souligne l'attente forte des élus de communes d'un accompagnement sur cette compétence de lecture publique³⁸.

Piste de réflexion 5 : renforcer le soutien de l'État au fonctionnement des bibliothèques sans le conditionner à l'extension des horaires d'ouverture, mais en encourageant le développement de projets innovants en matière de mixité d'usages.

b) Diversité et modélisation des lieux de transversalité et de proximité

Au-delà des bibliothèques, premier réseau culturel de proximité, d'autres lieux contribuent à la vitalité d'un réseau de proximité qui dépasse les équipements labellisés.

Dans une approche issue de l'éducation populaire, MJC et autres centres socioculturels jouent un rôle dans l'émergence artistique et structurent les pratiques artistiques amateurs. En quartier prioritaire de la politique de la Ville, le centre socio-culturel représente un authentique lieu de sociabilité et une porte d'entrée vers l'accès aux droits et à l'information sur l'offre événementielle, associative et culturelle du territoire.

Ces lieux proposent parfois une offre culturelle qui s'inscrit pleinement dans les droits culturels. Par exemple, un centre socio-culturel accueille les mariages, les assemblées générales des associations, les anniversaires des entreprises, les temps forts de concertation locale et une offre culturelle comme des concours européens de Rummikub, etc. Avec des ressources en baisse, ces acteurs sont fragilisés dans leur projet associatif par le coût de la consommation énergétique de leur bâtiment ainsi que la revalorisation en hausse de 25% des salaires de la convention de l'animation.

³⁷ *Ministère de la Culture - Direction générale des médias et des industries culturelles, Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*

³⁸ Entretien avec Isabelle Chardonner, 27 janvier 2023

Le maillage du territoire par les salles polyvalentes date principalement de ces 30 dernières années ; il permet aux communes périurbaines d'accueillir des initiatives associatives, souvent très dynamiques dans leurs communes et des propositions artistiques spécifiques (issues également de festivals de la grande ville voisine ou d'un acteur culturel itinérant). Ces lieux, s'ils ne servent pas majoritairement à de la diffusion de spectacles professionnels, sont donc très utilisés.

Or ces lieux polyvalents sont aujourd'hui confrontés à un triple défi :

- Financier : comment programmer la rénovation de ces équipements – nécessaire au regard de leur performance énergétique et de leur âge - dans un contexte financier dégradé ? certains sont par ailleurs confrontés à une érosion des fréquentations ;
- Écologique : ces lieux souvent implantés en périphérie des villes sont difficiles à atteindre autrement qu'en voiture, notamment en soirée ;
- Démocratique : pour ces derniers, il peut être difficile d'être ouverts et « poreux » à la vie et aux initiatives des habitants.

Quel accompagnement est à envisager pour transformer ces lieux en des lieux avec une plus grande amplitude horaire d'ouverture, vivants, au cœur du quotidien des habitants ? D'ores et déjà, les acteurs de l'urbanisme³⁹ préconisent de réinvestir l'existant par des approches vertueuses et mutualistes telles que :

- la modularité dans le temps : il s'agit ici d'étudier quelles sont les temporalités où le bâtiment n'est pas utilisé pour y penser de nouveaux usages. Ainsi, le bureau des temps rennais accompagne des services de la ville dans l'optimisation de l'utilisation temporelle de leurs lieux, notamment les établissements scolaires.
- la mise en réseau, à l'échelle intercommunale par exemple, sur des logiques thématiques ou de bassins de vie. Des acteurs s'organisent ainsi pour exploiter au mieux des bâtiments existants.

Actuellement, le Ministère de la Culture considère **les tiers-lieux comme des lieux d'expérimentation engagés**, les lieux de transition écologique, ouverts à tous, accessibles. Ces lieux doivent inclure une activité extra-culturelle, mettre en pratique les droits culturels et placer au centre du projet les usagers.

L'engouement autour de l'appellation Tiers-lieux reflète le désir et l'attachement des habitants à avoir un lieu de rencontre et de culture. Dans leur intention, ces lieux sont à comprendre comme des lieux d'action qui accordent de la considération aux personnes et prennent soin des relations qui se nouent entre elles. Ils permettent de « participer à la vie culturelle » au sens de prendre sa part à la co-construction des relations d'humanité au sein du lieu. Dans ses recherches, Stéphane Cordobes⁴⁰

³⁹ *Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), Alba, Dominique. Équipements et services publics 2030, APUR, Mars 2020.*

⁴⁰ *Entretien avec Stéphane Cordobes et Pierre Patureau-Mirand le 10 février 2023*

affirme que les personnes sont aujourd'hui en recherche de lieux refuge, source de calme, d'aménités et de rencontres autour de la culture, et que le simple lieu de diffusion a vécu.

L'approche dite Tiers Lieux met en lumière la recherche d'une gouvernance collective sur la gestion d'un lieu de proximité et d'un modèle économique réinventé, modèle économique souvent mixte entre subventions publiques et recettes privées. Nuançons néanmoins car cette approche n'induit pas automatiquement la mise en œuvre des réponses à ces questions.

Ainsi, certaines communes en périphérie de grandes villes, sans disposer de lieu de diffusion culturel labellisé, bénéficient grâce à leur tissu associatif d'une richesse culturelle remarquable. Enfin, le dispositif GIP café Culture⁴¹ qui permet aux bars et cafés - parfois, en milieu rural ou périurbain le seul lieu de diffusion culturelle - et désormais aux petites communes de faciliter et financer leurs programmations. Il est ainsi venu reconnaître et soutenir le rôle essentiel de ces acteurs privés dans le soutien à l'emploi culturel et à une offre culturelle de proximité.

Piste de réflexion 6 : dans un contexte de tension sur les capacités d'investissement, de besoin de lieux de partage et de pratique culturelle,

- Encourager le décloisonnement des lieux culturels, mixtes et tiers et leur soutien par subvention pour leur activité culturelle, qui ne s'autofinance que très rarement ;
- Encourager l'interconnaissance entre des lieux culturels portés par des modèles public, coopératif ou privé. Les ouvrir aux initiatives de coopération avec les habitants ou d'autres acteurs ;
- L'approche temporelle peut représenter une modalité concrète de travail.

2.3 Une approche dissociée de la centralité des grands équipements : quel apport innovant de la part des acteurs culturels ?

Actuellement, quelle(s) innovation(s) sont appropriées et reconnues par le Ministère aujourd'hui sur les enjeux de territoires et notamment de diversification des publics ?

a) La pratique culturelle en libre accès : grandes places (c)ouvertes, places publiques

L'initiative des pratiques artistiques ne s'inscrit pas forcément ni dans un lieu dédié, ni dans un lieu culturel. Places ouvertes, ERP couvert sans règlement, plusieurs espaces semblent remarquables pour

⁴¹ Le GIP Cafés Cultures assure la gestion d'un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique afin de favoriser l'offre artistique dans les lieux de proximité que sont notamment les cafés, bars et restaurants, considérés comme des maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires. Il est désormais accessible aux autres employeurs occasionnels, notamment aux communes de moins de 3 500 habitants ou aux regroupements de collectivités territoriales (EPCI) de moins de 7 000 habitants.

avoir réussi une appropriation collective et citoyenne par les pratiques artistiques : roller-disco, danses urbaines, disciplines circassiennes, etc.

Citons en exemple l'Atelier des Capucins à Brest, le 104 ou la Place de la République à Paris. Ces exemples sont issus d'une réhabilitation urbaine récente et portée par une maîtrise d'ouvrage publique. Ils illustrent l'intégration dans la politique d'aménagement de la voirie et des équipements, l'enjeu d'accessibilité et d'usages que le mobilier urbain pourrait contraindre : une stratégie d'inclusivité et de réversibilité des usages.

Comment faire lorsque la permanence artistique ne se construit pas à partir d'un équipement culturel sur un territoire ? Il s'agit de s'appuyer sur les espaces de sociabilité existants pour construire des événements, du commun : place du marché, halle, parvis d'immeuble, ... Ces espaces sont aussi appelés les rez-de-ville.

Piste de réflexion 7 : conforter l'offre culturelle estivale de proximité actuellement soutenue en renforçant l'appel à projet Été Culturel du Ministère de la Culture, dans une logique de soutien à de nouvelles formes artistiques et offres culturelles, sans s'interdire d'envisager le recours à d'autres modalités que l'appel à projet.

b) L'urbanisme culturel

Actuellement, la dimension culturelle est davantage prise en compte par les acteurs de la fabrique urbaine, qui cherchent à l'intégrer dans des projets d'échelles très diverses, où les enjeux de démocratie et d'appropriation sont prégnants.

Les différentes stratégies d'interventions artistiques et culturelles peuvent se retrouver dans le registre de :

- **L'urbanisme temporaire** : en mobilisant des lieux vacants en attente de travaux (requalification, démolition), la permanence artistique temporaire permet de lutter contre la ville inhospitalière - ici la vacance immobilière, et de créer du présent solidaire aux côtés des usagers et habitants. La permanence artistique peut alors accueillir des résidences de création artistique, soutenir la production de connaissances via des recherche-actions, être support d'évènementiel de proximité et se mettre en dialogue avec d'autres usages et corps de métiers au sein d'un même local. Ici, la stratégie d'urbanisme temporaire et transitoire consiste alors à voir la vacance de la ville comme une opportunité pour une programmation culturelle et transversale.
- **Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dite AMO artistique** : aux côtés de la maîtrise d'ouvrage (collectivité, bailleur, aménageur, etc.), il s'agit de définir une stratégie de mise en œuvre d'interventions artistiques, culturelles et patrimoniales. Par l'usage de l'art, il s'agit donc de créer des ponts entre les savoirs-experts des professionnels de l'aménagement et les savoirs-usages des habitants.

Ces missions portent sur les enjeux de maîtrise d'usage, de préfiguration, de concertation, de programmation et stratégie territoriale et mettent en place des démarches artistiques contextualisées et contributives avec les habitants, usagers et acteurs.

Pour exemple, à l'EPT Plaine Commune, l'art et la culture irriguent les autres politiques publiques. Leur démarche Territoires de la culture a « *vocation à traduire l'ambition [suivante] : mobiliser l'art et la culture au service de la fabrique de la ville. (...) [La démarche] consiste à interroger la place de l'art et de la culture dans l'ensemble des politiques publiques dont Plaine Commune a la charge : aménagement, rénovation urbaine, espace public, développement économique, animation du territoire, avec la double idée de développer un apport sensible de la ville et d'engager un dialogue renouvelé avec les habitants sur l'avenir du territoire.* »⁴²

Sous l'impulsion politique des collectivités territoriales, les acteurs de l'aménagement se saisissent actuellement très rapidement de ces enjeux et cherchent à identifier et se constituer un écosystème de partenaires et prestataires. De même, les acteurs de l'habitat social sont volontaristes pour soutenir la création artistique in vivo et in situ avec des registres d'intervention tels que festival en pied d'immeuble, résidence artistiques longues et approche culturelle dans le cadre de maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS culturelle).⁴³

En cours de structuration, les démarches d'urbanisme culturel s'inscrivent dans la logique du droit à la ville et du respect des droits culturels.

Piste de réflexion 8 :

- Déployer et systématiser les accords-cadres entre chaque organisme régional des bailleurs sociaux et chaque DRAC, à l'instar de l'accord-cadre DRAC Ile-de-France et AORIF ;
- Mettre en place un dispositif législatif permettant à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer 1 % du coût des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public ;⁴⁴
- En changeant le visage d'un territoire, chaque programme d'aménagement nous met au défi de repenser les formats de dialogue entre partie-prenantes, entre maîtrise d'ouvrage et forces vives du territoire. Par l'art et la culture, l'action innovante culturelle mobiliserait une méthode d'aller-vers et réactiverait le patrimoine collectif dans une double

⁴² *Plaine Commune, Territoire de la culture et de la création : culture la ville ! Novembre 2021 disponible sur : <https://plainecommune.fr/culturelaville/>*

⁴³ *La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées. Il s'agit d'une prestation d'ingénierie dont le champ favorise la prise en considération de situations très diverses (exemples : accès au logement de gens du voyage sédentarisés, démolition reconstruction d'un foyer de travailleur migrants et transformation en résidence sociale).*

⁴⁴ *Le législateur a déjà exprimé l'opportunité d'un tel dispositif dont un certain nombre de collectivités sont en attente (cf. article 6 de la loi LCAP)*

perspective : valoriser le patrimoine humain (la mémoire des usagers et habitants) et animer le patrimoine physique (rez-de-ville, local, communs résidentiels, architecture remarquable).

c) La coopération plurielle comme critères d'innovation

En croisant les enjeux d'art, d'habitat et de fabrique de la ville, certains dispositifs émergent progressivement. Leur logique partenariale s'inscrit dans une coopération entre acteurs et pratiques professionnelles diversifiés :

- Sur la période 2021-2023, la DRAC Ile-de-France et l'AORIF signent un accord-cadre visant à développer les résidences artistiques longues in situ dans le patrimoine de l'habitat social.
- En 2017, le rapport interministériel Projets artistiques et culturels dans la fabrique de la ville : vers un dispositif de soutien est remis à Madame la Ministre Françoise NYSSSEN. En attente d'un cadre réglementaire incitatif, la Clause Culture continue de s'inscrire dans les esprits des acteurs de la culture et de la ville et de se décliner sur les territoires majoritairement urbains.
- En 2021, création du Fonds d'Innovation territoriale

En effet depuis 2021, le Ministère de la Culture crée le fonds d'innovation territoriale. Instruit par les services déconcentrés, ce fonds est doté d'un montant annuel de 5 millions d'euros et attribué selon des critères définis par les services de la DG2DTC, dont la coopération entre une structure culturelle et une structure hors du champ-culturel. La nécessité d'un partenaire extra-culturel pour l'attribution d'un soutien semble particulièrement représentatif des modalités d'innovation culturelle et sociale mises en œuvre actuellement.

Piste de réflexion 9 : reconduire et pérenniser le dispositif du fond d'innovation territoriale.

La vie culturelle dans les territoires périphériques apparaît ainsi soutenue à la fois via les acteurs « institutionnels » de la culture, le maillage en équipement de proximité, dans le champ culturel, socio-culturel, mais également tiers lieux et autres initiatives.

Le premier enjeu apparaît ainsi, comme le souligne Christelle Creff⁴⁵, de connaître finement son territoire, par exemple en réalisant un diagnostic culturel, intégrant l'ensemble des pratiques culturelles, y compris celles ne relevant pas du champ d'intervention du ministère. L'écoute des acteurs, élus du territoire comme agences (ANCT) et autres services territoriaux de l'État, qu'il s'agit de faire travailler ensemble est un second enjeu. Enfin, dans ces échanges et lignes directrices à dessiner ensemble, le sujet de la mobilité est central.

Il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre l'accompagnement de projets de territoire, y compris dans les « interstices » du tissu urbain. Cela nécessite d'observer finement les évolutions des territoires,

⁴⁵ *Entretien avec Christelle Creff, Cheffe du service des musées de France, Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est jusque septembre 2022, le 4 janvier 2023*

dans le détail des quartiers, des petites communes, selon leur calendrier de développement urbain et donc dans un dialogue régulier avec les acteurs de terrain. Pour cela, il faut des personnes missionnées, dans les collectivités, les services déconcentrés de l'État (aide en ingénierie).

Piste de réflexion 10 :

- inciter l'État à accompagner financièrement et en ingénierie les communes ou intercommunalités, pour les transformations des lieux et espaces de rencontre à l'échelle locale afin que, même lorsque la collectivité ne dispose pas de lieu à vocation culturelle, des endroits puissent vivre au quotidien pour l'accueil de pratiques artistiques et culturelles, qu'elles émanent d'acteurs institutionnels ou non.

III. Et après ? Quelles façons de créer du lien

Nous avons esquissé une photographie des différents territoires et de leurs mutations à l'œuvre, des actions conduites pour permettre d'irriguer l'ensemble de ces territoires d'un accès à la culture. Ces dernières années particulièrement ont permis de prendre conscience et de se préoccuper de zones dévitalisées, d'espaces de relégation, dans lesquelles s'ancre durablement un terreau de contestation ou de découragement. L'étalement urbain a généré de nouvelles formes d'isolement, foyer de colères, de peurs mais aussi d'utopies nouvelles, de projets urbains innovants, d'autres manières de faire collectif.⁴⁶

Mais au-delà de ces notions géographiques, en posant la question de nouvelles centralités, de quoi parlons-nous ? Qu'est ce qui fait culture ? Pourquoi faire culture ?

Participants du CHEC, nous sommes toutes et tous convaincus de la centralité de la culture, elle est au cœur de nos vies, de nos échanges et de nos engagements. Mais comment la réinterroger, nous réinterroger, pour rendre possibles ces nouvelles centralités ?

Les rencontres avec les acteurs de terrain, les élus locaux, les faiseurs du quotidien sur les différents territoires rencontrés, permettent de réarmer cette conviction, de l'habiter, de la fonder.

⁴⁶ Cassely, Jean-Laurent. *Vélotaf, AMAP et télétravail : quand les citoyens débarquent dans le pavillonnaire*, *Le Monde*, 21 janvier 2023 disponible sur : https://www.lemonde.fr/campus/article/2023/01/21/quand-les-parisiens-debarquent-dans-les-zones-pavillonnaires-il-manque-juste-une-fromagerie_6158790_4401467.html

3.1 Comment définit-on aujourd'hui ce qui fait culture ?

A l'issue de nos travaux, de nos rencontres avec les différents intervenants, de nos visites sur le territoire, il nous semblerait inopérant de devoir arbitrer entre des équipements institutionnels structurants pour un territoire, pôles d'attractivité, conservatoires de métiers, et une offre plus diffuse, partant des territoires et de leurs habitants, décloisonnant les pratiques, sortant des lieux dédiés.

C'est bien à la coexistence de ces deux approches, à leur articulation et à leur équilibre que nous concluons qu'il faut aspirer et œuvrer, mais au regard de tout ce qui précède il nous semble souhaitable de préconiser une évolution des modèles de soutien aux projets qui doivent épouser les mutations à l'œuvre et davantage s'ouvrir sur des actions transversales, non ancrées dans des lieux identifiés, plus hybrides.

Piste de réflexion 11 : interroger en profondeur les modalités d'allocation des soutiens financiers aux projets, comme cela est en particulier préconisé dans le rapport du Conseil d'Etat « L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique »⁴⁷

a) Questionner le monopole persistant de la culture « légitime »

Au sens le plus large, le mot « culture » se caractérise par des modes de vie (cuisine, repas, horaires, habitat, rituels de fêtes, de prières, vêtements...) et des modes de pensée (croyances et valeurs morales, idées que chaque société comme chaque personne se fait de ce qui serait « bien » ou « mal », etc.).

C'est ainsi que la culture peut apparaître non comme un facteur de cohésion, de lien, mais bien au contraire comme le creuset de différences, le fossé qui nous éloigne, entre générations, entre hommes et femmes, entre origines sociales et géographiques, créant des sentiments d'appartenance et générant de l'exclusion.

Benoît Lambert⁴⁸, directeur de la Comédie de Saint Etienne, très engagé dans l'accompagnement vers le théâtre de tous les publics, souligne ainsi l'importance de l'hospitalité, de l'accueil : l'expérience théâtrale peut être intimidante.

Se pose aussi la question de la représentation, qui montre-t-on dans nos œuvres, qui parle... Au-delà de crispations dont les médias se font largement la caisse de résonance, des travaux et des réflexions de fond sont engagés sur la diversité des représentations sur nos scènes et nos écrans, des recrutements dans les écoles d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, sur les concours et les prérequis académiques ou culturels, sur les choix de représentations dans le cinéma, dans la danse,

⁴⁷ Conseil d'État, de Boisdeffre, Martine, *Étude annuelle 2023 : L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique*, 6 juillet 2023

⁴⁸ Entretien avec Benoit Lambert, déjà cité

etc. (on peut citer par exemple Claire Lasne d'Arcueil, directrice du conservatoire d'Art Dramatique, qui avait constaté à son arrivée que le stock de costumes ne proposait que des tailles « 36 », etc.).

En interrogeant l'accès à la culture pour toutes et tous, dans ses fondements historiques et géographiques, nous nous devons d'interroger également ce qui fait culture, ce qui est défini comme étant « culture ».

b) Se garder de toute mission civilisatrice

En souhaitant diffuser une offre culturelle sur les territoires ou auprès de publics qui en seraient éloignés, il ne s'agit pas de présupposer une incapacité « Nous on sait, pas eux » (citation d'Alice Desprez). Cette présupposition part d'ailleurs d'un préjugé que ce sont les personnes issues du champ social, des classes sociales défavorisées, qui seraient les plus éloignées de toute pratique culturelle, pourtant les enquêtes conduites par le ministère de la Culture sur les pratiques culturelles présentent une bien plus grande complexité.

L'activité culturelle, historiquement vécue comme la formation des élites, s'est largement démocratisée au cours du XXe siècle. Mais comme le souligne Bernard Latarjet, « *la culture institutionnelle peut devenir un moteur de rupture et plus du tout un vecteur de cohésion sociale, en maintenant des césures sociales, en limitant l'aménagement territorial, et le développement culturel* ».

Les gens sans culture, ça n'existe pas... Jean Dasté, grande figure de la décentralisation théâtrale, affirmait « *je ne suis pas un missionnaire* », et mettait en garde contre toute volonté d'imposer un savoir, proposant d'inverser le rapport : est-ce les personnes qui ont besoin de nous ou bien est-ce nous, sont-ce nos métiers qui ont besoin des gens ?

Toute proposition artistique crée des positivités qui n'avaient pas été décrétées. Jean Dasté rappelait qu'on n'est pas obligé de comprendre (comme devant un paysage, il n'y a pas quelque chose à comprendre). Les médiateurs racontent, ils n'expliquent pas.

Andrew Manning questionne également la diplomatie culturelle qui s'appuie sur un concept descendant de rayonnement, et préconise de « *venir avec une attitude d'écoute et non d'offre* ».

Lucie Marinier et Bertrand Réau (« *Pour une politique globale des temps libres* »⁴⁹) interrogent « *quelle culture, pour qui, avec quelle participation ?* » : « *ils ne viennent pas parce qu'ils n'osent pas ou bien ils ne viennent pas parce qu'ils n'ont pas envie ?* »

⁴⁹ Institut Sapiens, Réau, Bertrand. *Pour une politique globale du temps libre, Les enjeux du tourisme et des loisirs en temps de crise, Novembre 2020* disponible sur : <https://www.idt-hautsavoie.com/content/uploads/2021/06/ART-les-enjeux-du-tourisme-et-des-loisirs-en-temps-de-crise.pdf>

c) Des pratiques bouleversées par les mutations à l'œuvre

L'enquête décennale du DEPS sur les pratiques culturelles des Français (2018 ⁵⁰) montre que l'explosion numérique concerne tout autant les milieux ruraux que citadins, et toutes les catégories sociales. L'enquête met en lumière une modification sensible de la notion de qualité, mettant en cause les critères de l'excellence artistique et des distinctions sociales dont ils sont porteurs.

Les pratiques culturelles sont un reflet de l'identité d'une société et évoluent au fil du temps. Cependant, les mutations à l'œuvre ont bouleversé ces pratiques non seulement dans leur production et leur création, mais aussi dans leur appropriation par les publics et leur diffusion : évolution de l'art contemporain conceptuel mettant l'accent sur l'idée plus que sur l'esthétique, installations numériques, interactives, sensorielles et immersives ; transformation de la création musicale, de la pratique du livre, du fait des mutations technologiques.

Dans « *Jeunesse, culture & numérique : les six grands constats qui concernent déjà la génération z – Métropole grand Lyon* » ⁵¹, les auteures Sophie Keller et Eve Denjean présentent un état des lieux de ces évolutions, et définissent la période actuelle comme « *une forme de charnière, qui interroge notamment les modalités de création et de diffusion des arts vivants* » qui invite les acteurs du secteur culturel, publics comme privés, à « *saisir les enjeux et acter un certain nombre d'évolutions* ».

3.2 Le rôle de la culture dans les politiques publiques

a) L'enjeu majeur de la jeunesse

Outil d'émancipation, de compréhension et d'ouverture sur le monde, l'accès à la culture relève d'enjeux démocratiques majeurs, et contribue au développement de l'esprit critique et à la cohésion sociale.

⁵⁰ Ministère de la Culture, L'enquête 2018 disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/L-enquete-pratiques-culturelles/L-enquete-2018>

⁵¹ Keller, Sophie. Denjean, Eve. *Jeunesse, culture & numérique : les six grands constats qui concernent déjà la génération Z, Métropole Grand Lyon, Culture & numérique, Avril 2023* disponible sur : <https://www.millenaire3.com/ressources/2023/jeunesse-culture-numerique-les-six-grands-constats-qui-concernent-deja-la-generation-z>

Cette priorité est portée par des politiques ministérielles engagées, le Pass Culture notamment, dont Noël Corbin⁵² nous dit les fortes ambitions, notamment en développant la médiation par les pairs (jeunes ambassadeurs). L'analyse mensuelle des pratiques des jeunes bénéficiaires soulève des questions récurrentes sur leurs usages et préférences, et en particulier le peu d'utilisation de ce pass pour le spectacle vivant ou les musées.

Comme le dit Benoît Lambert⁵³, « *le terrain à labourer est celui de la jeunesse. Il faut aller directement dans la salle de classe, le champ de l'éducation est celui de la démocratie, c'est là que se joue l'accès démocratique à l'art* ». On peut citer ici le spectacle monté avec une classe de 3ème du collège Gambetta de Saint-Etienne « Collériennes, collériens » : à partir d'un texte commandé à Simon Grangeat, cette création transporte seize collégiennes et collégiens dans une épopée d'aujourd'hui issue des échanges et des ateliers théâtre menés au long cours durant deux saisons.

L'éducation artistique et culturelle est un levier puissant, qui permet de construire des processus de familiarisation et des rituels d'accès. La chorégraphe et danseuse Marion Levy, en résidence à l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC), démontre par ses pratiques comment décloisonner les approches et propose un travail dansé autour des apprentissages fondamentaux des sciences et de la grammaire. Julien le Bour, chercheur à l'INSEAC⁵⁴, plaide également pour que ces pratiques croisées soient développées dans d'autres matières. Benoît Lambert, quant à lui, préconise que l'année scolaire commence par une semaine de pratiques artistiques.

Piste de réflexion 12 : appuyer la mise en œuvre de ces pratiques artistiques, au sens le plus large et le plus ouvert, et soutenir leur renforcement dans le cadre scolaire, non au détriment des autres apprentissages, mais en lien direct avec ceux-ci.

b) La place de la Culture : moteur tout autant qu'instrument au service d'autres politiques publiques

La culture est souvent présentée comme outil de cohésion sociale, mais il n'existe pas de feuille de route interministérielle : il reste à avancer sur ce sujet. C'est une compétence partagée et une responsabilité interinstitutionnelle, comme le montrent les crédits qui lui sont consacrés⁵⁵ par les

⁵² Entretien avec Noël Corbin et Bertrand Munin, Délégué général et Délégué général adjoint à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle le 19 décembre 2022.

⁵³ Entretien avec Benoit Lambert, déjà cité

⁵⁴ <https://www.cnam-inseac.fr/>

⁵⁵ Comme cela a été évoqué dans la première partie de ce rapport

autres ministères (5,2 Mds € en 2022) et par les collectivités territoriales (8,7 Mds€ en 2020) tandis que le budget du ministère de la Culture est de 4,1 Mds€.

Ces chiffres permettent de montrer que le rôle du ministère de la Culture doit pouvoir être redéfini comme moteur d'une politique interministérielle et interinstitutionnelle plutôt que mis en concurrence avec ces autres acteurs. Comme le dit Stéphane Cordobes (cf. partie 2 du rapport) « *la culture doit être un exemple, être pionnière ne doit pas avoir le statut d'exception. Elle peut servir de modèle pour insuffler le changement dans les pratiques* ». A travers les différentes rencontres et visites effectuées dans le cadre du CHEC, nos propres expériences et observations, nous constatons les mutations déjà largement à l'œuvre sur les différents territoires, des lieux et des pratiques hybrides, des modalités de rencontres avec les publics qui s'inventent et se renouvellent.

Bertrand Munin⁵⁶ nous rappelle « *la tension entre le décret Malraux, sa vision descendante d'une grande culture de l'humanité et une approche issue de l'éducation populaire plutôt orientée sur les droits culturels* » et souligne qu'il n'est plus temps de s'inscrire dans cette dialectique. Notre structure institutionnelle se doit de permettre et d'accompagner l'évolution des pratiques. Comme le dit avec enthousiasme Alice Desprez, « *on est condamnés à s'entendre, il faut que tout le monde se pose la question de la culture à tous les échelons du millefeuille administratif* ».

Les dimensions participatives, l'inventivité et l'adaptabilité des formes esthétiques du secteur de la création artistique dans l'espace public sont un accompagnement précieux pour les politiques publiques en matière d'urbanisme et de vivre ensemble. Capitalisant sur les modalités de coopération transversales et vertueuses entre acteurs culturels et acteurs de la ville, il s'agit d'impulser désormais une politique d'action culturelle innovante hybridant les enjeux d'art et de droit à la ville, comme cela a été développé dans la partie 2 de ce rapport.

Le dispositif P.A.C.T de la région Centre Val de Loire permet par exemple de définir un projet culturel de diffusion artistique en s'appuyant sur la stratégie de développement culturel d'une ou plusieurs communautés de communes, ou d'un Parc naturel régional, ou d'un groupement de communes ayant passé des conventions entre elles, ou d'une association œuvrant sur un territoire intercommunal. Touchant un nombre d'habitants qui ne peut être inférieur à 10 000, ce dispositif est un bon exemple de la façon dont les projets culturels peuvent être un levier de coopération territoriale entre différents acteurs, qu'ils soient ou non institutionnels.

La culture peut avoir un impact significatif sur la santé publique, sur la protection de l'environnement, sans parler de l'impact économique des industries culturelles et créatives qui n'est pas à démontrer.

Cité dans la plaquette de la première session du CHEC, Hervé Barbaret, alors Secrétaire Général du ministère disait : « *La culture ne résout pas tout, mais sans culture on ne résout rien* ». Il ne s'agit pas d'instrumentaliser la culture comme outil de politique sociale mais d'en faire un levier d'accompagnement.

⁵⁶ *Entretien avec Noël Corbin et Bertrand Munin, déjà cité*

c) Ferment de consensus et enjeux de participation

Toutes les politiques publiques viennent chercher la culture à un moment ou un autre. Elle est un ferment de consensus.

Notre réflexion autour de la question de l'accès à la culture, dans ses dimensions historique, territoriale, et sociale, nous conduit de toute évidence vers l'enjeu central et majeur de la question de la participation citoyenne.

Jean-François Hébert⁵⁷ évoque le « *désir de participation des citoyens, l'appropriation des patrimoines, l'importance des réseaux associatifs, une réflexion en cours sur le statut du bénévolat* ».

Le rapport aux équipements, aux lieux, se désacralise, comme déjà évoqué aux Capucins à Brest : la création d'un espace de passage, place publique au sein de laquelle sont proposées des actions, une offre culturelle (expositions en accès libre, médiathèque, cinéma, salle d'escalade, etc.) et le choix d'une politique de « *non-programmation* » revendiquée car stratégique. Le lieu est ouvert à toutes les propositions, dans une liberté des usages, autorégulation et absence de règlement intérieur. Un lieu d'appropriation par le public.

Il ne s'agit pas de renoncer à la politique de soutien à la création, aux artistes, comme le rappelle Isabelle Chardonner⁵⁸, « *le rôle social et politique de la culture ne peut se concevoir au détriment du soutien aux artistes, à la création, aux structures culturelles* ». Le maire de Morlaix réaffirme le rôle central de la culture institutionnalisée, comme pilier qui installe et apaise les territoires, mais dans la mesure où ces lieux structurants coexistent avec une création beaucoup plus libre.

Julien Beller (architecte) dans l'ouvrage « *21 réflexions pour Réparer la ville* » résume bien ce défi qui est le nôtre aujourd'hui : « *nos territoires fourmillent d'initiatives innovantes et adaptées aux changements sociétaux. Il s'agit de s'appuyer sur toutes ces initiatives locales existantes et portées par les usagers* ».

Comme le propose Benoit Lambert⁵⁹, « *avant toute injonction politique nouvelle, est ce qu'on pourrait faire la cartographie de ce qui existe : comment augmenter l'existant ?* »

Piste de réflexion 12 : renforcer la connaissance des initiatives de terrain, leur capacité à créer du commun, et les accompagner, sans préjuger de leur capacité à se « mouler » dans des dispositifs pensés depuis l'administration.

⁵⁷ Intervention dans le cadre du CHEC (date ?)

⁵⁸ Intervention dans le cadre du CHEC (date ?)

⁵⁹ Entretien avec Benoit Lambert, déjà cité

3.3 Inventer des futurs désirables : le rôle de la fiction, le désir de Culture

Si la culture doit savoir s'adapter aux grandes mutations à l'œuvre, et si ses pratiques sont très bousculées par les évolutions technologiques, il nous semble essentiel de rappeler la puissance de l'imagination, de la fiction, et ce qu'elle peut porter d'utopie.

Sylvie Clément Cuzin (IGAC) Sylvie Robert (Sénatrice) et Éric Valmir (secrétaire général de l'information à Radio France)⁶⁰ évoquent les travaux de Bernard Stiegler sur les conséquences démocratiques, et les incidences sur le vivant de l'accélération numérique :

: « ... la technologie est tellement rapide et provoque des accélérations dans tellement d'autres domaines que la technologie numérique elle-même que les systèmes sociaux (famille, système politique, droit ...) en sont totalement bouleversés et ils arrivent toujours trop tard... (...) Ce processus-là, dont il ne faut pas dissimuler qu'il est dangereux et qu'il provoque une grande souffrance sociale, des conflits et pourrait conduire à des guerres, ne peut pas continuer dans ces conditions-là. Il faut le penser, et repenser profondément tous nos dispositifs de constitution d'espace social ».

Ariel Kyrou⁶¹, écrivain et essayiste spécialisé dans les nouvelles technologies, souligne le rôle de la fiction dans un monde qui se fragmente. Dans son ouvrage « *dans les imaginaires du futur* » il explore les manières dont la science-fiction et l'imaginaire dans son ensemble ont pensé les apocalypses sociales, politiques, économiques ou écologiques mais aussi l'après. De *Game of thrones* à *Blade Runner*, de *Star Trek* à *Arthur C. Clarke*.

René Cassin disait : « *l'utopie est une vérité prématurée* ». A la comédie de Saint-Etienne, le spectacle « *Collériennes, Collériens* » invite la jeunesse à se questionner sur le monde qui l'entoure, à dessiner les contours d'un avenir nouveau, réinventé et meilleur.

Romarc Daurier, directeur du Phénix à Valenciennes parle des pratiques culturelles comme un espace qui permet que se retrouvent « *des vivants avec d'autres vivants* ». Jean-Paul Vermot, maire de Morlaix donne sa vision du rôle de la culture : « *les peurs et l'usure traversent le corps social il est nécessaire de protéger, de rassoir une forme de sérénité : la culture fait partie de cette réassurance.* »

Il nous semble donc essentiel que les institutions en charge de la politique de la culture, et au premier rang desquelles le ministère de la Culture, assument le rôle de l'art et de la culture comme porteurs d'utopies, et en capacité d'inventer des futurs désirables, et comme le proposait L. Stagnara (alors directrice de la Gaîté Lyrique) « *Faire le récit optimiste d'un monde en transformation, plus inclusif et plus durable* »

⁶⁰ Intervention dans le cadre du CHEC (date ?)

⁶¹ Id.

Rappel des pistes de réflexion proposées :

Piste de réflexion 1 : identifier, recenser et valoriser les partenariats à vocation culturelle existants entre les établissements publics et les territoires.

Piste de réflexion 2 : favoriser les nouvelles méthodes d'interventions telles que l'aller-vers ou l'occupation de nouveaux espaces publics ou encore une réflexion sur la période d'ouverture des structures.

Piste de réflexion 3 : soutenir et renforcer les collaborations entre les structures labellisées dédiées à l'espace public et les structures de diffusion, à l'instar de la dynamique entamée entre le réseau des CNAREP et l'association des scènes nationales.

Piste de réflexion 4 : favoriser, dans les attributions d'aides financières par l'État et les collectivités aux projets culturels, l'itinérance ou l'occupation temporaire de lieux (urbanisme provisoire).

Piste de réflexion 5 : renforcer le soutien de l'État au fonctionnement des bibliothèques, sans le conditionner à l'extension des horaires d'ouverture, mais en encourageant le développement de projets innovants en matière de mixité d'usages.

Piste de réflexion 6 : dans un contexte de tension sur les capacités d'investissement, de besoin de lieux de partage et de pratique culturelle :

- Encourager le décloisonnement des lieux culturels, mixtes et tiers et leur soutien par subvention pour leur activité culturelle, qui ne s'autofinance que très rarement ;
- Encourager l'interconnaissance entre des lieux culturels portés par des modèles public, coopératif ou privé. Les ouvrir aux initiatives de coopération avec les habitants ou d'autres acteurs ;
- L'approche temporelle peut représenter une modalité concrète de travail

Piste de réflexion 7 : conforter l'offre culturelle estivale de proximité actuellement soutenue en renforçant l'appel à projet Été Culturel du Ministère de la Culture, dans une logique de soutien à de nouvelles formes artistiques et offres culturelles, sans s'interdire d'envisager le recours à d'autres modalités que l'appel à projet.

Piste de réflexion 8 :

- Déployer et systématiser les accords-cadres entre chaque organisme régional des bailleurs sociaux et chaque DRAC, à l'instar de l'accord-cadre DRAC Ile-de-France et AORIF ;
- Mettre en place un dispositif législatif permettant à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer 1 % du coût des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public ;
- En changeant le visage d'un territoire, chaque programme d'aménagement nous met au défi de repenser les formats de dialogue entre partie-prenantes, entre maîtrise d'ouvrage et forces vives du territoire. Par l'art et la culture, l'action innovante culturelle mobiliserait une méthode d'aller-vers et réactiverait le patrimoine collectif dans une double perspective : valoriser le patrimoine humain (la mémoire des usagers et habitants) et animer le patrimoine physique (rez-de-ville, local, communs résidentiels, architecture remarquable).

Piste de réflexion 9 : reconduire et pérenniser le dispositif du fond d'innovation territoriale.

Piste de réflexion 10 : inciter l'État à accompagner financièrement et en ingénierie les communes ou intercommunalités, pour les transformations des lieux et espaces de rencontre à l'échelle locale afin que, même lorsque la collectivité ne dispose pas de lieu à vocation culturelle, des endroits puissent vivre au quotidien pour l'accueil de pratiques artistiques et culturelles, qu'elles émanent d'acteurs institutionnels ou non.

Piste de réflexion 11 : interroger en profondeur les modalités d'allocation des soutiens financiers aux projets, comme cela est en particulier préconisé dans le rapport du Conseil d'État « L'utilisateur du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique ».

Piste de réflexion 12 : appuyer la mise en œuvre des pratiques d'éducation artistique et culturelle, au sens le plus large et le plus ouvert, et soutenir leur renforcement dans le cadre scolaire, non au détriment des autres apprentissages, mais en lien direct avec ceux-ci.

Piste de réflexion 13 : renforcer la connaissance des initiatives de terrain, leur capacité à créer du commun, et les accompagner, sans préjuger de leur capacité à se « mouler » dans des dispositifs pensés depuis l'administration.

Conclusion

A l'issue de cette « balade » chez les acteurs culturels et faiseurs de terrain, les penseurs, les acteurs en charge des politiques publiques, en administration centrale et en services déconcentrés, dans les collectivités territoriales, nous avons esquissé des pistes de travail, et proposons, pour finir, de retenir quelques idées et réflexions en lien avec notre sujet de départ : ville, temps, culture, comment réinventer des centralités ?

L'image de la cité se réfère traditionnellement au modèle du centre-ville historique, tandis que les représentations liées aux quartiers en périphéries se pensent par un déséquilibre à cette référence centrale. Aujourd'hui, il s'agit de penser chaque territoire en tant que tel, de s'appuyer sur les modes de vie différents voire innovants qui s'y développent et d'œuvrer à renforcer les liens de solidarité et de mutualisation entre centres-villes et périphéries.

a) Le temps nécessaire

En référence à Guillaume Desanges, « *Petit traité de permaculture institutionnelle* »⁶² : Comme la permaculture adaptée à l'agriculture, la permaculture institutionnelle est une philosophie qui se concrétise progressivement, en prenant le temps de l'observation, selon une méthode et un rythme adaptés à des situations et des désirs particuliers. Il ne s'agit pas d'agir brutalement sur un écosystème pour le modifier du jour au lendemain, ni de plaquer aveuglément un modèle nouveau sur une réalité ancienne. Il ne s'agit pas non plus de tourner le dos à l'histoire en niant la qualité de ce qui a déjà été fait, mais plutôt de s'inspirer de manière inventive et audacieuse de l'existant pour l'orienter vers de nouveaux objectifs.

Ainsi, nous proposons de ne pas opposer l'héritage des institutions culturelles et la reconnaissance des pratiques amateurs, centre et périphéries, héritage et innovation, mais d'encourager la coopération, y compris entre différents secteurs de l'action publique. Cela nécessite une interconnaissance qui n'existe pas toujours actuellement, une émancipation des dispositifs et appels à projets trop rigides peut être, une envie de faire territoire et société ensemble. Cela nous est confirmé par deux DRAC, Laurent Roturier : « *des politiques culturelles construites depuis des décennies qui ne pourront sans doute pas perdurer de la même manière* » ou Isabelle Chardonner : « *changer de modèle, cela prend du temps* »⁶³.

Dans un contexte si difficile actuellement pour les acteurs culturels, dont les modèles économiques sont malmenés, l'utilité sociale remise en question, la question du sens est centrale et la construction de projets en prise avec les habitants, en lien avec d'autres politiques publiques, peut être particulièrement stimulante.

⁶²https://admin.palaisdetokyo.com/wp-content/uploads/2022/11/Petit-traite-de-permaculture-institutionnelle.pdf?trk=public_post_comment-text

⁶³ Entretien avec Isabelle Chardonner, 27 janvier 2023

b) La culture comme possibilité

Rompre l'isolement, rompre les cénacles, l'entre soi : sur les territoires la politique culturelle s'inscrit dans une politique de cohésion sociale revendiquée. La notion de droits culturels se révèle précieuse, en ce qu'elle porte une approche anthropologique de la culture : « *tout ce qui fait sens, tout ce qui porte signification, tout ce qui porte humanité* ».

Il s'agit d'inventer des façons nouvelles et différentes de faire les choses ensemble, et d'expérimenter comment le cadre légal peut aussi contribuer à faire bouger les lignes. Que les politiques publiques soient tournées vers les gens, par les gens « *ce que la personne va juger convenable pour elle-même* ».

Comme le dit Emmanuel Ethis : « *si ce n'est pas avec tout le monde, on éloigne plutôt que l'on rapproche* »

La culture est un levier essentiel pour transformer les territoires et la manière dont on peut les habiter. Les acteurs culturels doivent y participer, recréer du lien avec le vivant et le territoire.

Annexes

Personnalités Auditionnées

Isabelle Chardonnier

DRAC Bretagne

Noël Corbin

Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Stéphane Cordobes

Directeur général de l'agence d'urbanisme Clermont Massif central

Christelle Creff

Cheffe du service des musées de France

Patricia Guerin

Directrice de la culture de Toit et Joie - Poste Habitat

Benoit Lambert

Metteur en scène, directeur de la Comédie de Saint-Etienne

Maud Le Floch

Directrice générale POLAU (pôle arts & urbanisme)

Bertrand Munin

Adjoint au délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Pierre Patureau-Mirand

Directeur de la Culture à Clermont Auvergne Métropole

Hélène Reveillard

Responsable du bureau des temps, Rennes métropole

Bibliographie

Ouvrages :

Emmanuel Négrier. Le ministère de la Culture et la Politique culturelle en France : Exception culturelle ou exception institutionnelle ? 2017. hal-01442310

Sénat : Les nouveaux territoires de la culture, Rapport d'information n°210 déposé le 18 décembre 2019.

Millery, Edwige. Delvainquière, Jean-Cédric. Bourlès, Ludovic. Picard, Sébastien. Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France : 2022/3. Culture études 2022/3 (n° 3).

Moulinier, Pierre. L'État et les équipements culturels (1959-1995). Les annales de la recherche urbaine, 1996, n°70.

Agence nationale de la cohésion des territoires. Comité interministériel aux ruralités : Chroniques rurales - Réinvestir nos campagnes pour des territoires d'avenir. 24/09/2021

Ministère chargé de la Ville, Vigouroux, Frédéric. Zannier, Hélène. Sicart, Claude. Rapport de la Commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville - Pour un Acte II de la politique de la ville. Les quartiers populaires au cœur de notre pacte républicain. Avril 2022

Sénat : Commission des affaires économiques, Artigalas, Viviane. Estrosi Sassone, Dominique. Létard, Valérie. Rapport d'information n°800 (2021-2022) « LA POLITIQUE DE LA VILLE, UN TREMPLIN POUR LES HABITANTS » - 19 juillet 2022

Ministère de la Culture – Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), Schreiber, Amandine. Chiffres clés Statistiques de la Culture et de la communication 2022. Paris, 2022

Lévy, Jacques. Fauchille, Jean-Nicolas. Maitre, Ogier. Povoas, Ana. Atlas politique de la France, Les révolutions silencieuses de la société française. Paris : Autrement, 21/06/2017.

Charmes, Éric. Métropole et éloignement résidentiel, Vivre dans le Périurbain Lyonnais. Paris : Autrement, 2021.

Latarjet, Bernard. Marguerin, Jean-François. Pour une politique culturelle renouvelée. Montpellier : Indigène Edition (Domaine du possible – Acte Sud), 2021

Ministère de la Culture - Direction générale des médias et des industries culturelles, Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), Alba, Dominique. Équipements et services publics 2030, APUR, Mars 2020.

Conseil d'État, de Boisdeffre, Martine, Étude annuelle 2023 : L'utilisateur du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique, 6 juillet 2023

Ressources internet :

INSEE - D'Alessandro, Cristina (Cnis). Levy, David (Insee). Regnier, Théodore (ENS). Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations. 29/04/2021 disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>

INSEE, Jakoubovitch, Steve. Gilbert, Axel : Les quartiers de la politique de la ville : jeunesse et précarité. 03/05/2016 disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019614#consulter>

Préfecture d'Île-de-France. Jumelages culturels : un dispositif pour favoriser l'accès à la culture des habitants de QPV. 24 septembre 2021 disponible sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Politique-de-la-ville/Jumelages-culturels-un-dispositif-pour-favoriser-l-acces-a-la-culture-des-habitants-de-QPV>

Plaine Commune, Territoire de la culture et de la création : culture la ville ! Novembre 2021 disponible sur : <https://plainecommune.fr/culturelaville/>

Ministère de la Culture, L'enquête 2018 disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/L-enquete-pratiques-culturelles/L-enquete-2018>

Articles :

Jabre, Léna. La gazette des communes - Quelles sont les mesures de soutien à la culture dans les territoires ruraux ? 17 mars 2023 disponible sur : <https://www.lagazettedescommunes.com/727767/quelles-sont-les-mesures-de-soutien-a-la-culture-dans-les-territoires-ruraux/>

El Karoui, Hakim. Institut Montaigne : Les quartiers pauvres ont un avenir. Octobre 2020 disponible sur : <https://www.institutmontaigne.org/publications/les-quartiers-pauvres-ont-un-avenir>

Cassely, Jean-Laurent. Vélotaf, AMAP et télétravail : quand les citoyens débarquent dans le pavillonnaire, Le Monde, 21 janvier 2023 disponible sur : https://www.lemonde.fr/campus/article/2023/01/21/quand-les-parisiens-debarquent-dans-les-zones-pavillonnaires-il-manque-juste-une-fromagerie_6158790_4401467.html

Institut Sapiens, Réau, Bertrand. Pour une politique globale du temps libre, Les enjeux du tourisme et des loisirs en temps de crise, Novembre 2020 disponible sur : <https://www.idt-hautesavoie.com/content/uploads/2021/06/ART-les-enjeux-du-tourisme-et-des-loisirs-en-temps-de-crise.pdf>

Keller, Sophie. Denjean, Eve. Jeunesse, culture & numérique : les six grands constats qui concernent déjà la génération Z, Métropole Grand Lyon, Culture & numérique, Avril 2023 disponible sur : <https://www.millenaire3.com/ressources/2023/jeunesse-culture-numerique-les-six-grands-constats-qui-concernent-deja-la-generation-z>